COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

PROCÈS-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du vendredi 20 juin 2025, à 19h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet

PRESIDENCE M. Jean-Marc Hirschy

Le président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à la cinquième séance de la cinquième législature de notre commune, et il remercie d'avoir répondu présent à la convocation. Il informe celles et ceux qui se sont inscrits pour le repas du Conseil général qu'il se déroulera à l'issue de la séance dans le hall d'entrée de cette salle. Il souhaite également la bienvenue au public et aux représentants de la presse. Le secrétaire étant absent, il est remplacé ce soir par la secrétaire-suppléante, Mme Véronique Franzin (PS), qu'il remercie chaleureusement.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres

Majorité absolue : 19 voix

Majorité qualifiée : 25 voix

- **Pour le PLR** Heinz Baur *(suppléant)* ; Floriane Burri *(suppléante)* ; Denis Cherbuin *(suppléant)* ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller ; Tobias Tüller et Andy Willener.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez *(suppléant)* ; Véronique Franzin ; Jean-Marc Hirschy ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; François Oppliger ; Fabienne Robert-Nicoud et Baptiste Vaucher.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Jean-Luc Etienne *(suppléant)* ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

QUALITÉS NATURELLES · LE VAL-DE-TRAVERS

Excusés 9 membres Stéphane Bobillier (PLR) ; Nathalie Buri Beeler (PS) ; Sébastien Burri (PLR) remplacé par Floriane Burri ; Romain Fragnière (PS) ; Suzanne Gfeller (PLR) remplacée par Heinz Baur ; Margherita Giovenco (PS) remplacée par Miguel Dominguez ; Cécile Mermet (PS) ; Adrien Pagnier (PLR) remplacé par Denis Cherbuin ; Niels Rosselet-Christ (UDC) remplacé par Jean-Luc Etienne.

La conseillère et les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, deux techniciens du son, ainsi que dix spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le questeur socialiste étant absent, l'hémicycle gauche propose Mme Raphaëlle Javet (PS) pour son remplacement, qui en est remerciée par le président.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2025
3. Lettres et pétitions
4. Examen et approbation des comptes annuels 2024
5. Rapports de gestion 2024 (rapports d'information)
6. Adaptation des traitements des collaborateurs communaux
7. Modification de l'arrêté « Indemnités aux membres du Conseil général et aux partis politiques » du 23 septembre 2024 (RSCVT 011.1)
8. Programme de législature 2024-2028 (rapport d'information)
9. Classement de la recommandation du groupe PLR « pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet »
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Nomination du Bureau du Conseil général

Une modification étant demandée par le groupe socialiste, le président lui donne la parole.

M. Emil MARGOT (PS) souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Chaque membre a devant lui un projet d'arrêté interpartis qui s'intitule *« Un franc par habitant de la commune de Val-de-Travers pour soutenir la commune de Blatten »*. Il s'excuse de l'avoir fait parvenir si tardivement. C'est un sujet d'actualité et il n'a pas pu respecter les 20 jours ouvrables. C'était aussi un peu compliqué d'avoir tous les paraphes de tout le monde sur le même document. Il invite à soutenir le rajout de ce point, qui est à la majorité qualifiée, même si certains membres ne sont pas d'accord, pour au moins pouvoir en discuter.

Le président passe au vote de cette demande de modification. **Elle est acceptée par 33 OUI.** Il y a 3 abstentions.

L'ordre du jour est ainsi amendé, via l'ajout d'un point 9, Projet d'arrêté interpartis *« 1 franc par habitant·e de la commune de Val-de-Travers pour soutenir commune de Blatten »*. Les points 9 à 12 deviennent ainsi les points 10 à 13.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2025 GED 74750

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3 LETTRES ET PETITIONS

Le président a reçu un courrier du groupe POP adressé à l'ensemble du Conseil général, dans lequel le groupe explique la raison pour laquelle ces élu·e·s ne participeront pas au repas du Conseil général. Cette lettre a été partagée avec tous les membres du Conseil général et du Conseil communal. À noter que contrairement à ce qui a été pratiqué lors de la dernière séance, les courriers distribués à tous les membres du Conseil général n'ont pas à être lus en vertu de l'article 3.27, alinéa trois, du règlement général, qui spécifie précisément, en lieu et place de la lecture d'une lettre ou d'une pétition, que le bureau ou le Conseil général lui-même peut décider d'en donner copie aux membres et membres suppléant·e·s du Conseil général et au Conseil communal. Si quelqu'un d'autre veut prendre connaissance de ce courrier, il est à disposition à la Chancellerie.

4 EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2024 GED ACG 70133 | RCG 70753

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) présente les comptes 2024 avec un certain sourire. Il ne fera pas la lecture du rapport, que les membres ont certainement parcouru avec beaucoup d'intérêt. Toujours est-il que le déficit budgétaire d'environ 1,5 million de francs passe à un résultat positif de 1,3 million de francs. Une amélioration de 2,8 millions, expliquée principalement par une hausse des revenus fiscaux pour près de 3,2 millions de francs. C'est une hausse où la Commune atteint des niveaux record pour tous les impôts, qu'ils soient de personnes physiques, personnes morales, du fonds de répartition, des frontaliers, etc. C'est donc un très bon résultat, qu'il faudra tout de même prendre avec des pincettes les années prochaines, voyant la conjoncture qui fléchit très fortement avec une augmentation encore légère du taux de chômage, mais augmentation quand même. Au niveau des recettes, il y a une maîtrise globale des charges de biens services et marchandises où le budget atteint finalement 535'000 francs d'amélioration.

Par contre, au niveau des charges de personnel, il y a eu passablement de créations de postes en 2024 soumis à préavis de la Commission de gestion des finances. Ces postes concernent plusieurs services, mais principalement le service du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement, avec une partie pour le service de l'accueil de l'enfance, mais également des postes créés pour les enfants à besoins spécifiques. Ce sont donc des charges d'un côté mais aussi des revenus d'un autre, puisque ces postes sont également subventionnés par le Canton.

L'Assemblée aura aussi constaté que les charges financières liées aux intérêts sont plus basses que le budget, mais en forte hausse par rapport aux comptes 2023. L'annonce faite aujourd'hui par la Banque nationale suisse de ramener le taux directeur à zéro fera certainement du bien pour les futurs emprunts que nous devrons réaliser pour financer les investissements. Donc c'est un résultat qui n'est pas comptable comme on a pu le reprocher en 2022, où c'était surtout la réévaluation des participations qui avait fait bondir le résultat. Cette année, c'est un vrai résultat avec des chiffres noirs. Une partie est liée aussi aux évaluations de participations, mais il y a également des espèces sonnantes et trébuchantes.

Le président passe la parole à la Commission de gestion et des finances.

Au nom de la Commission de gestion et des finances (CGF), sa présidente Mme Céline RUFENER-ESCHLER (PLR) prend la parole en ces termes : *« La Commission de gestion et des finances, en date du 26 mai 2025, a procédé à l'analyse des comptes 2024 de la commune de Val-de-Travers, à l'examen du rapport de l'organe de révision ainsi qu'au rapport de gestion. Elle a mené des échanges avec le Conseil communal afin de mieux comprendre les éléments marquants de l'exercice écoulé.*

En préambule, la Commission de gestion et des finances tient à remercier chaleureusement le Conseil communal ainsi que l'ensemble des services administratifs pour la qualité des documents transmis dans le cadre de l'analyse des comptes 2024. La clarté, la précision et la transparence des informations fournies ont grandement facilité le travail de la Commission. Nous saluons également l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble du personnel communal, dont le travail rigoureux et constant contribue à la bonne gestion des affaires de la Commune et à ce résultat réjouissant.

L'exercice 2024 se distingue par une hausse exceptionnelle des recettes fiscales, traduisant une dynamique économique favorable. Cette évolution a permis de compenser certaines charges en hausse, notamment celles liées au personnel.

Les charges de personnel sont en augmentation par rapport au budget. Cette hausse est principalement due à la création de postes validés par la CGF, notamment dans les secteurs de l'accueil de l'enfance (crèches) et de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Ces investissements humains, en partie subventionnés par le Canton, répondent à des besoins concrets identifiés sur le terrain. La Commission salue également l'engagement de la Commune dans la formation, avec 20 apprenti·e·s actuellement en poste, et remercie les formateurs pour leur investissement.

Les intérêts passifs ont connu une hausse importante, bien que moins élevée que prévue au budget (environ -100'000 francs), mais en nette hausse par rapport aux comptes 2023 (+ 276'000 francs) pour atteindre un montant de 1,5 million de francs. Il a été souligné l'importance de lisser la temporalité des échéances afin de limiter autant que possible les effets en cas de hausse des taux hypothécaires.

Le sujet du taux d'endettement par habitant a été discuté. La question s'est posée sur la nécessité ou non de définir un plafond ou une stratégie de maîtrise. Le Conseil communal a rappelé que l'endettement net dépend de plusieurs éléments du bilan et pas uniquement du montant des investissements. Il s'agit toutefois de rester attentif à ce chiffre clé, notamment parce qu'il est pris en compte par les établissements financiers dans l'évaluation du risque communal pour l'octroi de prêt. Comme indiqué par le Conseil communal, l'accès au marché de capitaux reste relativement difficile pour notre commune en fonction du rating attribué par les instituts financiers. Les commissaires restent toutefois convaincus de l'importance de continuer à investir pour le développement de notre commune tout en gardant à l'esprit cet élément.

Une réévaluation des participations dans différentes entreprises externes a été effectuée, avec une amélioration comptable d'environ 500'000 francs. Les rémunérations des participations ont également contribué positivement au résultat.

Le rapport de l'organe de révision a été discuté. Des éclaircissements ont été demandés sur certains points, notamment les créances fiscales dans le domaine de l'action sociale. Le Conseil communal a fourni les explications nécessaires en indiquant que les corrections possibles seraient effectuées.

Le rapport de gestion 2024 a été passé en revue. La Commission souhaite souligner l'importance de ce document. Il reflète un travail conséquent de la part des services et constitue une source précieuse d'informations pour les élu·e·s et la population. Ce rapport permet de mieux comprendre les enjeux, les priorités et les actions menés tout au long de l'année, et s'avère être un outil de référence utile pour l'exercice de notre mandat.

En conclusion, la CGF, après examen des comptes 2024, des réponses du Conseil communal et du rapport de l'organe de révision, a accepté à l'unanimité les comptes 2024 et recommande au Législatif d'en faire de même. Elle souligne la bonne gestion globale, tout en appelant à une vigilance continue sur l'évolution de l'endettement et des charges financières. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Mike CORTESE (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport relatif aux comptes ainsi que des rapports de gestion des différents dicastères pour l'exercice 2024.*

Nous avons choisi de nous exprimer une seule fois pour aborder à la fois les comptes et les rapports de gestion.

Nous tenons avant tout à saluer la qualité du travail accompli par le Conseil communal et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre administration. Les rapports transmis sont d'une grande clarté et d'un haut niveau de détail, ce qui a limité le nombre de questions de notre groupe. Nous les en remercions vivement.

Le groupe PLR se déclare très satisfait du résultat 2024. Alors que le budget prévoyait un déficit de près de 1,5 million de francs, les comptes présentent finalement un bénéfice avoisinant 1,3 million. Cela représente une amélioration de 2,8 millions de francs – une évolution aussi positive qu'inattendue. Nous remercions l'ensemble des services communaux pour leur engagement constant tout au long de l'année. Nous sommes conscients que ce résultat est aussi le fruit d'une réflexion stratégique menée par le Conseil communal et les responsables de service. Nous saluons cette démarche et encourageons les autorités communales à poursuivre dans cette voie.

Cela dit, nous relevons que ce bon résultat est en partie dû à une hausse importante des recettes fiscales, qui s'élèvent à 3,2 millions de francs, dont 700'000 francs liés à l'écrêtage. Si cette situation est réjouissante, elle ne doit pas conduire à un excès de confiance et à des dépenses incontrôlées ou irréfléchies. Ces recettes, en partie conjoncturelles, ne peuvent être considérées comme acquises à long terme. Le contexte économique global reste incertain, et plusieurs signaux, notamment internationaux, plaident en faveur de la prudence.

Nous souhaitons également réitérer une préoccupation de longue date de notre groupe : l'évolution de la dette par habitant. Celle-ci poursuit sa progression, ce qui pourrait à terme affecter la capacité de la commune à contracter des emprunts dans des conditions favorables. Il est donc essentiel que le Conseil communal reste vigilant à cet égard et définisse des priorités claires en matière d'investissements.

En conclusion, le groupe PLR salue le bon résultat 2024, remercie les équipes pour leur engagement, appelle à la prudence face aux incertitudes futures, et insiste sur l'importance de maîtriser l'endettement pour garantir la stabilité financière et l'attractivité de notre commune. C'est dans cet état d'esprit que le groupe PLR votera à l'unanimité en faveur de l'approbation des comptes 2024 ainsi que de la gestion du Conseil communal. »

Mme Christiane BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime également : *« Tout d'abord, nous remercions le personnel communal pour le travail accompli.*

C'est avec une grande attention que l'UDC s'est penchée sur le rapport des comptes pour l'exercice 2024.

Si les chiffres semblent réjouissants, il ne faut pas non plus s'extasier. Certes, nous comptabilisons +9,2 % de recettes d'impôt sur les personnes physiques et +45 % sur les personnes morales ; cela va-t-il s'inscrire dans le temps ? Ce n'est pas parce que ces chiffres sont bons maintenant qu'ils le seront demain.

Quand on dit qu'ils sont « bons », c'est à mettre toutefois en perspective ; nous constatons une baisse de quelque 6,5 % des investissements. Or, une collectivité publique qui va bien n'est pas une collectivité qui baisse ses investissements.

Nous constatons également que le taux d'endettement a encore augmenté de quelque 8,8 %.

Alors oui, les comptes présentés aujourd'hui semblent bons, mais parce qu'ils sont présentés de telle sorte ; les éléments précités ne nous permettent pas de nous réjouir pleinement de ces résultats, car ils sont symptomatiques d'un risque latent, d'une épée de Damoclès d'austérité qui pointe au-dessus des têtes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure, mais ces bons résultats ne doivent pas être une porte ouverte à toutes les largesses ; nous avons validé des mesures d'économies au budget 2025 pour limiter les risques, voilà que notre Conseil risque de revenir dessus par pure euphorie d'une présentation de comptes tout relatifs ... Pourtant, si lorsque vous avez un endettement personnel de 10'000 francs, vous recevez soudainement 100 francs de plus que prévu sur votre salaire, allez-vous dépenser copieusement ces 100 francs en vous disant « j'ai 100 francs de plus à dépenser » ? Toute personne raisonnable répondra non. Et c'est exactement ce qui va nous occuper un peu plus tard dans l'ordre du jour avec le traitement du personnel communal.

Rappelons que si les comptes semblent corrects aujourd'hui, ils sont teintés de signes que la situation n'est pas toute rose ; en outre, rappelons que de gros investissements et d'importantes dépenses nous attendent dans un futur relativement proche et qu'il va donc falloir se montrer très parcimonieux dans la gestion des deniers. Notre commune ne peut pas mener le train de vie d'une ville riche et doit faire preuve de plus de rigueur encore.

Dès lors, l'UDC acceptera les comptes à l'unanimité, mais veillera comme de coutume à ce que la rigueur soit de mise dans les prochains budgets et rapports présentés et formulera des propositions en conséquence. »

Mme Fabienne ROBERT-NICOUD (PS) prend la parole à son tour : *« Commençons par les nouvelles réjouissantes. Les comptes présentent un bénéfice de 1,3 million. Il y a une belle dynamique économique et une maîtrise des charges. En conséquence, aucun prélèvement à la réserve n'a été nécessaire. Le parti socialiste salue ces résultats, qui confirment ce que nous répétons depuis des années : le catastrophisme budgétaire systématique ne tient pas la route.*

Alors que le budget amendé prévoyait un déficit de 1,5 million, les résultats présentent aujourd'hui une amélioration de 2,8 millions de francs. Pire ! Si l'on se réfère au budget 2024 tel qu'il avait été initialement présenté par le Conseil communal, les résultats présentent même une amélioration de 3,6 million. Et cette situation n'est pas exceptionnelle, qu'on se le dise. Depuis des années, la Commune présente des comptes meilleurs que les budgets de 1 voire plusieurs millions. Alors que faut-il en déduire ?

La première leçon à retenir c'est qu'il est beaucoup plus facile d'estimer précisément les charges que ça n'est possible de prévoir les revenus. De fait, le compte de revenus présente quasi systématiquement une erreur. La seconde leçon qu'il faut retenir, c'est que non, cette situation n'est pas due à de mauvais calculs, ou à des erreurs, mais à une prudence politique qui mène à sous-estimer les rentrées d'argent par sécurité.

À ce stade, le groupe socialiste voudrait rappeler quelques faits. Tout d'abord, un budget communal est un outil au service de l'intérêt général qui oriente les dépenses, fixe les priorités et sert de garde-fou. Il doit refléter les priorités politiques, sociales et environnementales de notre collectivité. Ce que le budget

n'est pas, par contre, c'est une vérité, une image de la réalité. Et pourtant, année après année, on constate des coupes, parfois drastiques, faites sur le dos des employé·e·s, des jeunes, des aînés, de la culture, de la solidarité. Coupes faites au nom du budget. Ces décisions, uniquement dictées par une logique comptable, sont socialement injustes et risquent de fragiliser notre commune. Ensuite, il faut rappeler ici qu'une commune n'est pas une entreprise. Son objectif n'est pas de faire des bénéfices pour payer des actionnaires, mais bien d'offrir un service digne de ce nom à la population.

J'entends déjà certains qui diront, en citant Emile de Girardin, que « gouverner, c'est prévoir ». Et ils ont raison. Pourtant, pour gouverner, il faut aussi savoir apprendre des expériences passées. Et là, il faut constater que malgré des résultats de compte meilleurs que prévus, malgré les preuves répétées année après année, rien ne change. On continue de justifier des politiques d'économie sur la base d'estimations prudentes, et on refuse d'en tirer les conclusions politiques et d'agir en conséquence. Alors oui, gouverner, c'est prévoir. Mais prévoir sans écouter, sans apprendre des années précédentes, sans reconnaître les conséquences humaines des choix budgétaires, ce n'est pas de la gestion. C'est de l'aveuglement politique. Montesquieu donnait pourtant un bon conseil, que le groupe socialiste souhaiterait vous rappeler : « Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels pour des besoins de l'état imaginaires. »

Un exemple parfait de cette recommandation est le cas des salaires des employé·e·s communaux, qui a servi une fois de plus de variable d'ajustement au moment du budget. Avec un bénéfice de 1,3 million, le parti socialiste trouve tout simplement inacceptable et honteux les économies faites sur le dos des employé·e·s. Employé·e·s dont le travail est régulièrement salué dans ce Conseil général. Quelle hypocrisie ! Le parti socialiste reviendra là-dessus au moment de la discussion sur l'adaptation des traitements des collaborateurs communaux. Mais, revenons à Montesquieu, je dirais ici que la retenue de l'IPC et de l'échelon correspondent à un besoin imaginaire de la Commune, alors que le salaire correspond bel et bien à un besoin réel des employé·e·s.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera naturellement ces excellents comptes et appelle de ces vœux que le budget soit enfin utilisé comme il se doit. Soit comme un outil pour construire une commune solidaire, inclusive et durable. En ce sens, nous nous engageons à collaborer avec honnêteté et transparences dans le processus budgétaire de cet automne. Nous souhaitons aussi que la majorité de ce Conseil général fasse, à l'avenir, un peu plus confiance à sa propre majorité au sein du Conseil communal, au même titre que le groupe socialiste accorde sa confiance à ses représentant·e·s. De cette manière, le budget 2025 pourra être élaboré avec davantage de sérénité.

Je vous remercie pour votre écoute et vous informe que les questions précises seront posées lors du passage en revue du rapport. »

Mme Marie France PERRIN (AGORA) s'exprime également : *« Nous remercions le Conseil communal pour le rapport détaillé des comptes 2024 et saluons bien évidemment le très beau résultat de l'exercice, dû notamment à une augmentation des revenus fiscaux.*

En décembre 2023, le budget 2024 prévoyait une perte s'élevant à un million et demi de francs.

Au bouclement, en juin 2025, le résultat 2024 affiche un bénéfice de 1'300'000 million de francs, soit une amélioration de 2'800'000 francs sur cet exercice.

En 2022 et en 2023, les différences entre les budgets rouges annoncés et les résultats finaux dans le noir étaient déjà importants.

Chez AGORA, nous souhaitons que les budgets annoncés soient calculés au plus juste, plus proches de la réalité. Ce qui éviterait des refus dans les dépenses, par exemple, l'adaptation et les augmentations salariales des collaborateurs communaux.

Dans ce but, nous demandons au Conseil communal de montrer une situation intermédiaire ainsi qu'une prévision de bouclement avant l'élaboration du budget de l'exercice à venir. »

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : *« Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli.*

Avec presque 1,3 million de francs de bénéfice, soit une amélioration de plus de 2,8 millions par rapport au budget, les comptes 2024 ne peuvent que nous réjouir.

Une fois de plus, nous devons constater que lors de l'élaboration du budget, s'il est relativement facile de prévoir les charges, estimer les revenus fiscaux à venir est beaucoup plus compliqué, voire impossible. Ces estimations prudentes ne devraient donc pas déclencher, chaque mois de décembre, un psychodrame et un mouvement de panique incontrôlé qui entraînent des amendements à tout va, non étayés et déposés à la dernière minute. Nous espérons que, suite à ce bon exercice, le recul nécessaire sera pris par la majorité de notre Autorité et permettra une élaboration du budget 2026 sereine et réfléchie.

Nous espérons aussi que les attaques inacceptables menées par la droite du parlement fédéral contre le salaire minimum ne pousseront pas des employeurs peu scrupuleux à baisser les salaires de leurs employés, diminuant par la même les rentrées fiscales et augmentant la facture de l'aide sociale. Car à force de toujours vouloir enrichir les plus fortunés et d'appauvrir les plus modestes, c'est l'ensemble du fonctionnement de la société et des collectivités publiques que l'on met en danger.

Enfin, nous voulons relever que la dette, même si elle est importante, concerne en grande partie des secteurs autoportés comme le chauffage à distance ou l'alimentation en eau, ce qui relativise son importance.

En conclusion, le groupe POP acceptera les comptes tels que présentés. »

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes pour l'entrée en matière qui semble positive sur ces comptes 2024. Le Conseil communal répondra évidemment aux questions plus précises lors de l'examen de détail.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 41 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2024.

Il passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe et ouvre la discussion à chaque fois.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement

7301 Gestion des déchets ménages – 31300.41 Incinération des déchets urbains (Vadec)

Mme FRANZIN (PS) souhaiterait obtenir le montant des coûts engendrés par les dépôts sauvages de déchets pour la Commune. Elle en profite pour remercier le service des déchets pour le travail effectué et la recherche de solution face à ce problème.

M. Yann KLAUSER (cc) indique que le service des déchets n'avait pas anticipé cette question, mais elle est très précise, il y apportera donc une réponse également très précise. En 2024, 5'428 ramassage de déchets sauvages ont été récoltés sur le territoire communal, ce qui représente quatorze tonnes de déchets, soit 5'643 francs. À ces derniers, il faut rajouter huit tonnes de déchets encombrants, mais de grande taille, qu'il faut traiter de manière différente parce que les petits déchets sont mis directement dans les Moloks avec des cartes spéciales pour déchets sauvages. C'est donc huit tonnes de gros déchets qui sont également à charge de la communauté, soit au total 22 tonnes pour un total de 8'922 francs pour 2024.

Le président passe finalement à l'examen puis au vote de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2024 qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers (RF), du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 8 mai 2024 ;

vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 28 mai 2024 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	73'874'945.99
Revenus d'exploitation	Fr.	70'923'740.37
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-2'951'205.62
Charges financières	Fr.	1'444'208.52
Revenus financiers	Fr.	3'520'106.07
Résultat provenant des financements	Fr.	2'075'897.55
Charges extraordinaires	Fr.	165'166.13
Revenus extraordinaires	Fr.	2'334'200.00
Résultat extraordinaire	Fr.	2'169'033.87
Résultat total (bénéfice)	**Fr.**	**1'293'725.80**

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	14'027'608.64
Recettes	Fr.	3'449'547.33
		10'578'061.3
Investissements nets (augmentation)	**Fr.**	**1**

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	81'064.85
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2024.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Article 3 : [1]Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

[2]Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

C'est **à l'unanimité que le Conseil général approuve les comptes 2024,** tels que présentés par le Conseil communal.

5 RAPPORTS DE GESTION (RAPPORTS D'INFORMATION) GED 74120

Le président indique que les rapports des différents dicastères ont été transmis aux membres du Conseil général. Il donne ensuite la parole chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. Éric SIVIGNON (cc) rappelle que comme chaque année, les rapports de gestion sont élaborés par les services. Il invite les membres du Législatif à ne pas hésiter à proposer des améliorations pour les années suivantes. Le Conseil communal essaie de trouver les meilleurs indicateurs permettant de bien lire les activités de la commune dans chacune des missions de ses services. Chaque année, il essaie d'améliorer ces indicateurs, de donner les informations les plus pertinentes. Le Conseil communal est évidemment à disposition pour toutes questions.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. MARGOT (PS) s'exprime en ces termes : *« Le groupe socialiste a pu lire attentivement le rapport de gestion présenté par le Conseil communal.*

Il est toujours très intéressant de pouvoir se rendre compte de manière exhaustive des différentes activités menées par les dicastères de notre commune, permettant ainsi de nous rendre compte de la complexité, mais également du très grand nombre de projets et d'actions menés tout au long d'une année dans notre commune. Le groupe socialiste n'a qu'une question pour le Conseil communal, concernant le dicastère des infrastructures. Le rapport mentionne que l'un des principaux sujets à venir consiste en la mise en œuvre du plan climat et à l'assainissement des bâtiments communaux, et nous désirerions savoir si une liste de priorisation d'assainissement avait été établie pour les bâtiments communaux, ceci afin de se faire une idée du potentiel agenda à venir. Le reste des questions a déjà pu être traité en Commission de gestion et des finances.

Nous tenons cependant à remercier le Conseil communal pour tout le travail effectué en faveur de notre collectivité, et nous désirons également dire notre grande reconnaissance envers tout le personnel communal, qui permet de mettre toutes les activités communales en œuvre. Ce rapport montre bien quelles sont les nombreuses tâches concrètement effectuées par tous les services et par tout le personnel, et nous tenons à les remercier pour cela. »

M. KLAUSER (cc) indique qu'effectivement, il y a une priorisation des travaux sur les différents bâtiments communaux, essentiellement sur les gros bâtiments qui, ces prochaines années, vont devoir être assainis au niveau des chauffages, mazout et gaz. Une stratégie est en train d'être mise en place. Le Conseil communal travaille en relation étroite avec le délégué à l'énergie et reviendra vers le Conseil général courant de l'automne ou tout début de l'année prochaine avec des rapports complets à ce sujet.

M. Thierry RAY (AGORA) indique que son groupe remercie le Conseil communal ainsi que les différents acteurs ayant œuvré à la réalisation de ce rapport de qualité. Il permet de suivre l'évolution de la commune dicastère par dicastère avec, à disposition des lecteurs, de nombreuses statistiques intéressantes.

Sa lecture attentive génère de la part de son groupe quelques rapides remarques. Il est satisfait de constater que l'absentéisme des collaborateurs de la commune a diminué fortement en 2024. Ce dernier était particulièrement élevé depuis quelques années. Agora l'avait signalé, donc il est persuadé qu'il ne s'agit pas d'un hasard, mais bel et bien d'un travail de fond mené par le Conseil communal. Est-ce que ce dernier peut le confirmer ?

Le nombre d'habitants a continué de remonter la pente pour retrouver les chiffres de 2019. Ce point reste préoccupant. Et il n'y a pas lieu de fanfaronner eu égard au nombre de collaborateurs qui, lui, ne cesse d'augmenter année après année. La balance des naissances étant également largement défavorable dans notre commune.

Les autres groupes ont également parlé du taux d'endettement par habitant. Ce dernier interpelle, car il est en forte augmentation depuis cinq ans et largement au-dessus de la moyenne cantonale. Les explications sont fournies par le Conseil communal, mais dans une commune où les impôts sont déjà particulièrement élevés, cette dernière n'arrive pas à s'autofinancer. D'où l'importance d'un suivi pointu des charges et par là même de se concentrer uniquement sur la réalisation de projets stratégiques et vitaux pour notre commune.

Il conclura par un petit mot concernant Montesquieu, puisqu'il a été mentionné ce soir. C'est vrai que c'est un penseur politique de talent. La séparation des pouvoirs, les différents types de gouvernement, etc. Mais il est quand même mort en 1755. En termes de gestion, il y a quand même deux ou trois choses qui ont changé.

M. Malo BORTOLINI (cc) confirme que le Conseil communal fait un travail de fond pour ces absences maladie, en collaboration évidemment avec les employés et les chefs de service qui font un suivi très précis de ces absences.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit avec l'ordre du jour.

6 ADAPTATION DES TRAITEMENTS DES COLLABORATEURS COMMUNAUX

GED ACG 71242 | RCG 71224

Le président laisse la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle que lors du budget 2025, les différents groupes avaient indiqué vouloir potentiellement revoir leur position si les comptes étaient positifs, hors éléments extraordinaires. Les résultats 2024 sont positifs, et pas seulement comptablement, mais vraiment, effectivement. Le Conseil communal a donc pris au mot certains des groupes et propose aujourd'hui une revalorisation du traitement au 1er juillet de cette année. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de repasser à l'IPC qui était proposé dans le cadre du budget 2025, soit 2,18 % d'augmentation au total versus 1,2 %, tel que validé par le Législatif. Est également proposé l'octroi de l'échelon à partir du 1er juillet pour l'ensemble des collaborateurs concernés. Certains n'ont pas d'échelon parce qu'ils sont soit gelés au niveau du salaire, soit ils ont un certain nombre de jours d'absence qui dépassent les 120. C'est donc une demande de crédit de 189'850 francs pour ces deux éléments, avec 82'500 francs pour l'échelon et 107'350 francs pour l'indexation qui, elle, concerne tous les collaborateurs.

Le président passe ensuite la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme RUFENER-ESCHLER (PLR) prend la parole en tant que présidente de la CGF : *« La Commission de gestion et des finances a examiné la proposition du Conseil communal concernant l'adaptation des traitements salariaux des collaborateurs communaux. Le Conseil communal propose une indexation des salaires pour atteindre un taux de 2,18 %, représentant un montant de 107'350 francs, ainsi que l'ajout d'un échelon salarial pour un montant de 82'500 francs, et ceci pour le 1er juillet 2025, soit une demi-année.*

Le Conseil communal a informé la CGF que la commission du personnel et celle des cadres travaillaient sur des réflexions afin de prendre en compte les besoins des différentes parties. Ce point est au stade d'étude et sera présenté une fois qu'il sera plus abouti.

Il est à noter que l'ensemble des membres de la CGF est favorable à l'indexation de l'IPC telle que proposée par le Conseil communal, mais les membres étaient partagés quant à l'octroi de l'échelon.

En effet, afin de ne pas pénaliser les comptes communaux sur le long terme, il a été proposé d'utiliser le montant de l'échelon, soit 82'500 francs, de le diviser par le nombre d'emplois à plein temps et de le verser sous forme de prime unique à tout le personnel, soit 500 francs par personne au prorata du taux d'activité. Cette manière de faire aurait deux avantages : elle ne prétériterait pas le budget sur le long terme et serait plus équitable, les petits revenus recevant le même montant que les plus grands. Cette proposition n'a finalement pas été retenue par la CGF.

Lors des discussions, certains membres ont proposé que l'indexation et l'échelon soient appliqués rétroactivement au 1er janvier 2025, au lieu du 1er juillet 2025, ce qui doublerait le montant du crédit. Il a été relevé que la rétroactivité était techniquement compliquée et nécessiterait une adaptation rétroactive à la caisse de pension et aux assurances sociales, avec un travail conséquent pour le service des ressources humaines. Service qui travaille déjà à flux tendu.

Un amendement de la CGF a été soumis au vote afin de proposer ces ajustements avec effet rétroactif au 1er janvier 2025. La CGF était partagée et n'a pas pu se positionner sur ce point. L'amendement ne sera donc pas proposé par la CGF. La complexité de mise en œuvre et les effets sur les finances communales étaient les principaux freins à cet amendement.

À l'issue des débats, les commissaires ont accepté, avec 5 voix pour, 2 voix contre et une abstention, la demande de crédit supplémentaire de 189'850 francs pour l'octroi d'un échelon salarial et l'indexation des salaires au 1er juillet 2025, comme proposé par le Conseil communal. »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Katia DELLA PIETRA (PS) prend la parole en ces termes : *« Nous sommes aujourd'hui face à un débat qui dépasse largement la question de quelques crédits supplémentaires au budget 2025. Ce dont nous parlons ici, c'est de la manière dont notre commune traite son personnel, du respect de la parole donnée et de la vision politique que nous défendons pour notre service public.*

En décembre dernier, sous couvert d'un déficit budgétaire annoncé, cette Assemblée a fait le choix de priver le personnel communal d'une partie de l'indexation de son salaire, de geler l'octroi des échelons, d'économiser sur le dos de celles et ceux qui, chaque jour, font vivre nos crèches, nettoient nos rues, entretiennent nos bâtiments, accompagnent nos habitantes et habitants, gèrent nos dossiers, pilotent nos projets.

Ce choix n'était pas anodin. Car dans notre commune, l'une des variables d'ajustement reste encore et toujours la masse salariale. Pendant que l'on sanctuarise certaines dépenses, pendant que d'autres collectivités prennent leurs responsabilités et protègent leur personnel face à l'inflation, nous avons préféré faire porter une partie de l'effort aux collaboratrices et collaborateurs, une décision injuste et, disons-le franchement, politiquement discutable. Je rappelle que l'IPC et l'échelon sont un droit qui découle de la fonction publique.

Et aujourd'hui ? Aujourd'hui, nous constatons que les comptes 2024 se bouclent non pas avec le déficit brandi comme justification en décembre, mais avec un bénéfice de près de 1,3 million de francs ! Autrement dit, l'argument budgétaire est tombé.

Le Conseil communal nous propose aujourd'hui un demi-geste. C'est mieux que rien, certes. Mais c'est encore insuffisant. Pourquoi ne pas aller au bout de la logique et réparer entièrement l'injustice commise ? Pourquoi ne pas accorder rétroactivement à l'ensemble du personnel communal — qui y a droit — l'échelon et l'indexation dès le 1er janvier 2025 ?

Refuser cette réparation complète, c'est envoyer un message dangereux : celui qu'en matière de finances communales, les estimations budgétaires peuvent toujours être compensées sur les salaires, sur la reconnaissance due aux employés. C'est aussi hypothéquer notre capacité à recruter et à fidéliser, dans un marché du travail, où les collectivités concurrentes proposent souvent de meilleures conditions.

Notre commune ne peut pas durablement fonctionner sur cette logique. Le personnel communal mérite le respect. Non pas un respect de façade dans les discours officiels, mais un respect tangible dans les actes. La reconnaissance de leur travail passe par la juste rémunération prévue par nos propres règles, et par la transparence des choix budgétaires.

Le groupe socialiste demande donc l'octroi rétroactif de l'indexation et des échelons dès le 1er janvier 2025. C'est une mesure de justice, une mesure de cohérence politique et une décision qui engage notre crédibilité face à celles et ceux que nous représentons.

Nous appelons enfin cette Assemblée à travailler dans un esprit d'échanges constructifs pour la suite de la législature et autour de valeurs communes, dont assurément le personnel communal fait partie. »

Mme Adriana IOSET (POP) s'exprime également : *« Cela fait un certain temps que notre groupe s'interroge sur le fonctionnement de notre Conseil général. Voici la réflexion que nous avons menée sur le sujet qui nous occupe.*

Notre rôle est, tout d'abord, de décider à quoi nous allons attribuer l'argent de la commune. C'est-à-dire, l'argent de nos concitoyennes et concitoyens. Nous décidons ceci en approuvant, refusant et amendant chaque année le budget préparé par les cinq personnes que nous avons élu·e·s nous-mêmes au poste de conseiller et conseillère communal·e. En ce faisant, nous donnons ensemble une direction politique à la commune, en fixant les priorités selon nos sensibilités.

Voici notre pensée :

1. *Il ne faut pas croire que les finances d'une commune peuvent être gérées comme celles d'une famille. Les membres de cet hémicycle le savent déjà.*
   …. Mais…
2. *Apparemment, il se trouve des conseillers et conseillères généraux qui pensent que les finances d'une commune devraient être gérées comme celles d'une entreprise.*

Soit.

Pour qu'une entreprise existe, il faut produire quelque chose. Quel est donc le produit d'une commune ? Peut-être le bonheur de sa population ?

En quoi consiste le bonheur d'une population ? Et surtout, quel est le coût que nous sommes prêts à payer pour l'obtenir ?

Certaines personnes ci-présentes diraient que le bonheur consiste à avoir des caisses communales bien pleines et rassurantes, quel que soit le sacrifice à fournir.

D'autres diraient que le bonheur viendra d'un sentiment de sécurité et que pour l'atteindre il serait bon de se débarrasser des étrangers – exception faite des étrangers riches et/ou avec une formation supérieure.

Certaines et certains se contentent de leur propre petit bonheur que découle d'être élu·e, d'avoir sa petite dose de pouvoir dans sa petite commune.

Pour le POP, c'est assez simple, le bonheur de chacune et de chacun se mesure à celui du dernier de cordée. C'est aux plus démuni·e·s qu'il faut regarder pour déterminer l'attractivité de notre commune.

Et le terme est lancé : attractivité de la commune. Terme auquel je reviendrai, mais là je m'égare et il faut absolument que je parle de l'octroi ou pas de l'IPC et de l'échelon aux personnes qui travaillent pour la commune de Val-de-Travers.

Pour le citoyen et la citoyenne lambda, sans connaissance sophistiquée des jeux et enjeux politiques, la situation se résume comme ceci : « Les autorités de Val-de-Travers étaient effrayées par un budget trop rouge (et dans leur majorité elles n'aiment pas ce qui est rouge), elles ont donc coupé dans le traitement salarial des employé·e·s de la commune. Et aussi dans l'engagement de personnel pour une toute belle, chère et nouvelle crèche, ce qui a fait que de nombreuses familles se retrouvent sans solution de garde, à faire la queue devant un joli bâtiment avec pas assez d'éducateurs et éducatrices. » Mais je m'égare encore. Revenons-en au personnel communal.

Aujourd'hui, nous devions accepter ou refuser les comptes. Les refuser aurait été difficile, car l'argent a déjà été dépensé. Et après, qui voudrait refuser des comptes si joliment dans le noir ?

Il y a aussi eu une lettre adressée au Conseil général par la commission du personnel communal qui a été lue lors de notre dernière séance. Pas contents et pas contentes !!! Elles et ils n'ont pas l'air d'apprécier la détérioration graduelle et constante de leurs conditions de travail.

Donc, les élu·e·s qui avaient choisi de couper dans les salaires du personnel communal se sont dit que maintenant on pourrait quand même faire un geste à leur égard.

Voilà. Je parie que beaucoup des personnes concernées doivent penser qu'on les prend pour Jacquouille la Fripouille, en leur jetant un os quand on est rassasié.

Le groupe POP s'est opposé aux coupes lors de la votation du budget. Nous voulions que l'IPC et l'échelon soient versés en entier. Aujourd'hui encore nous soutenons la version la plus juste, c'est-à-dire avec l'amendement du groupe PS.

Nous avons envie de dire à nos collègues du Conseil général : il faut qu'on fasse attention, parce qu'en ce qui concerne l'attractivité de l'emploi, la commune de Val-de-Travers n'est pas dans le top-ten, et ça c'est quelque chose que même les élu·e·s les plus néolibéraux peuvent saisir. À quand une commune qui perd son personnel et peine à recruter ? Ou est-ce déjà le cas ?

Et parlant d'attractivité, nous ne pensons pas que ce soit très sexy de proposer à d'éventuels nouveaux arrivants des guichets communaux à horaires réduits, des Moloks et des cani-poubelles débordants, des conseillers et conseillères communaux se formant à la dactylo et le besoin d'inscrire son enfant à la crèche avant même d'avoir rencontré son âme sœur…

Et ceci malgré les efforts de toutes et de tous pour avoir un Vallon où il fait si bon vivre ! »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que son groupe a toujours été favorable de donner l'échelon salarial supplémentaire ainsi que l'augmentation du coût de la vie lorsque les finances le permettaient. Son groupe va donc suivre le Conseil communal ce soir.

M. Jason SCHWEIZER (UDC) indique que pour son groupe, faire pression sur le Conseil général sous prétexte que les comptes sont meilleurs que prévu pour l'octroi de l'échelon salarial et la compensation intégrale de l'IPC en mi-année lui semble exagéré du fait que les comptes sont plus ou moins bons. Revenir sur une décision du Conseil général prise au mois de décembre n'est nullement acceptable pour son groupe. L'UDC aurait accepté une prime unique de bonne année pour une bonne année, mais pas un échelon forcé. Le Législatif a pris une décision réfléchie au moment du budget. Il faut l'accepter, sinon l'Assemblée passera son temps à revoter chaque fois que ça ne plaît pas à certains ou à d'autres. Malgré le mot octroi, exceptionnellement, l'échelon sera attribué aussi pour les années suivantes. Le Conseil communal peut-il assurer que les comptes des prochaines années seront meilleurs ou équivalents à cette année ? Que le revenu des entreprises sera toujours aussi bon les prochaines années ? Le groupe UDC dit non à ce procédé et en rediscutera au moment du budget 2026 en prenant en considération ses comptes positifs lors de la création du prochain budget. Vous l'aurez compris, le groupe UDC refusera de procéder de cette manière et refusera aussi l'amendement qui posera un énorme travail administratif.

Mme Océane PARROD (PLR) prend également la parole : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport relatif à l'octroi d'un échelon salarial au personnel communal ainsi qu'à l'indexation des salaires prévue pour le 1er juillet 2025.*

Lors de la séance de décembre 2024, notre groupe s'était engagé, en cas de résultats financiers positifs, à adapter le taux de l'IPC en le réévaluant de 1,2 % à 2,18 %. Aujourd'hui, nous saluons le très bon résultat des comptes 2024, qui nous permet de concrétiser cet engagement. Chose promise, chose due : c'est ainsi avec une large majorité que nous soutiendrons la proposition du Conseil communal visant à rétablir le taux de l'IPC à 2,18 %, et à accorder un échelon salarial au personnel.

En revanche, nous ne pouvons soutenir l'amendement proposé par le groupe PS concernant la rétroactivité au 1er janvier. Une telle mesure engendrerait une énorme charge administrative et nous ne souhaitons pas surcharger les services communaux concernés.

Par ailleurs, le groupe PLR exprime une certaine préoccupation quant à la récurrence de cette discussion sur l'octroi d'un échelon. Nous invitons le Conseil communal à revenir rapidement vers notre Autorité avec une proposition claire sur l'accès à cet échelon.

Pour conclure, nous adressons nos remerciements sincères à l'ensemble du personnel communal pour la qualité de son travail ainsi que pour sa gestion rigoureuse des dépenses. »

Mme DELLA PIETRA (PS) relève que l'Assemblée veut refuser une indexation complète sous prétexte que cela crée une charge de travail. C'est un peu aberrant du fait que les fonctionnaires communaux ont le droit à cet IPC et aux échelons. Le groupe PLR est persuadé que le service RH se fera un plaisir de mettre tout en œuvre pour que les employés communaux puissent avoir les prestations auxquelles ils ont le droit.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond à l'UDC qu'il ne peut évidemment pas assurer le résultat des comptes des prochaines années. Il n'a malheureusement pas de boule de cristal. Le Conseil communal a la maîtrise des charges mais pas des revenus, comme l'ont relevé tout à l'heure plusieurs groupes durant l'examen des comptes. Le Conseil communal remercie quand même pour l'entrée en matière, positive sur le fond pour une grande partie des groupes. Par contre, le Conseil communal combattra l'amendement du groupe PS et POP concernant la rétroactivité depuis le 1er janvier 2025. Pour des raisons techniques, certes, c'est à peu près deux semaines de travail pour les ressources humaines, et aussi une question de logique avec ce qui a été proposé aussi dans le cadre du budget 2025, que le Conseil communal avait proposé de ne pas donner d'échelon de façon autonome. La proposition faite maintenant est un bon compromis. Et puis, dans le cadre du budget 2026, il sera toujours temps de rediscuter de l'octroi d'un échelon. Pour l'IPC, vu l'inflation, comme elle se calme, ça sera une autre discussion, mais ce sera le cas d'ici quelques mois de rediscuter. Le Conseil communal combat donc l'amendement PS-POP.

L'entrée en matière étant combattue, le président la passe donc au vote à majorité simple. **Elle est acceptée par 30 OUI contre 6 NON.**

Le président passe ensuite à l'examen de détail.

Amendement des groupes PS et POP		
Article premier	:	Un crédit de ~~189'850~~ 379'700 francs est accordé au Conseil communal pour l'octroi d'un échelon au personnel communal pour les mois de ~~juillet~~ janvier à décembre 2025 ainsi que pour l'indexation des salaires en passant du taux actuel de 1,2 % à 2,18 % (soit 2,27 points de pourcentage) dès le 1er ~~juillet~~ janvier 2025.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote de cet amendement, **qui est refusé par 22 NON contre 13 OUI.** Il y a1 abstention.

C'est par 30 OUI, contre 6 NON que le Conseil général approuve l'adaptation des traitements des collaborateurs communaux, telle que présentée par le Conseil communal.

7 MODIFICATION DE L'ARRETE « INDEMNITES AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL ET AUX PARTIS POLITIQUES » DU 23 SEPTEMBRE 2024 (RSVDT 011.1)

GED ACG 71837

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que ce n'est pas vraiment un rapport du Conseil communal, mais une proposition du groupe PLR de modification de l'arrêté qui a été présentée lors de la dernière séance. Le Conseil communal reviendra après sur les amendements et sous-amendements, une fois que la discussion sur l'entrée en matière sera faite.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme RUFENER-ESCHLER (PLR) prend la parole en tant que présidente de la CGF : *« Lors de sa séance du 26 mai 2025 et après analyse de l'arrêté, la Commission de gestion et des finances a proposé un amendement permettant aux partis de choisir entre les Val's et les francs suisses. Cet amendement a été transmis à la Chancellerie dans les jours qui ont suivi. La Commission des règlements et le Conseil communal ont ensuite examiné cet amendement qui a abouti à une proposition de nouvelle version. Les modifications proposées ne changent pas le fond du texte mais précisent la manière de procéder, c'est-à-dire que les Val's soit favorisés sans être obligatoires. Au vu de ce qui précède et pour simplifier les discussions, la CGF retire son amendement au profit de celui du Conseil communal. »*

Le président donne la parole à la Commission des règlements.

Au nom de la Commission des règlements (CRegl), M. Jean-Pierre CATTIN (PS) prend la parole ainsi : *« La Commission des règlements a traité de l'arrêté concernant les indemnités aux membres du Conseil général et aux partis politiques, ainsi que de l'amendement proposé par la Commission de gestion et des finances, lors de sa séance du mardi 17 juin.*

La Commission estime que la proposition faite par la CGF, de laisser le choix aux partis du mode de versement, est une bonne idée. Elle a toutefois relevé que la formulation d'un versement « en espèce » devait être interprété comme un versement en numéraire – soit sous forme de billets de banque ou de pièces de monnaie – ce qui est peu pratique. Il a donc été proposé une reformulation pour que l'indemnité soit versée par défaut en Val's (ou autre monnaie locale), ou en franc suisse, mais seulement si le parti en fait la demande expresse. Ce qui correspond plus à l'esprit de la proposition initiale.

Le Conseil communal a fait siennes ces propositions et a donc déposé un amendement en ce sens. La Commission des règlements vous invite à soutenir cet amendement et à accepter l'arrêté modifié. »

Le président passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. CORTESE (PLR) indique que son groupe, avant de laisser la parole à son rapporteur, souhaite retirer l'amendement déposé, qui est au final un quiproquo de communication.

M. Pierre-Alain ROHRER (PLR) prend la parole ainsi : *« Malgré les difficultés économiques croissantes que nos commerçants et commerçantes connaissent, et dans ce contexte économique très fragile, notre parti se sentait le devoir de vous proposer cette modification sur les indemnités aux partis.*

Ce projet qui prévoyait de remplacer les indemnités versées par l'administration communale aux partis sous forme de Val's, représentait pour nous un pas dans leur direction et une prise de conscience quant à leurs efforts et dévouement de relever le défi jours après jours de nous satisfaire les uns et les autres.

Cependant et après discussion, nous avons pris note que ce changement pouvait poser un problème ou demander une adaptation à certains partis, pour qui le montant des indemnités correspondait aux liquidités de leur fonctionnement.

Nous laisserons donc le choix à nos membres de voter librement sur cette modification de l'arrêté. Néanmoins, nous sommes toutes et tous bien conscients que sans ces commerçantes et commerçants, notre vallon ne serait pas cette région aussi soudée et solidaire que nous apprécions.

Donc en résumé, quelle que soit votre et notre vote de ce soir, nous avons besoin d'eux jours après jours et les remercions pour leur engagement. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) s'exprime à son tour : « *Rassurez-vous, je ne vais pas tenir le crachoir éternellement ! Je serai bref, concis, clair et, paradoxalement, radical !*

1. *Nous ne combattons pas l'entrée en matière.*
2. *Nous accepterons l'amendement du Conseil Communal.*
3. *Si cet amendement est adopté, nous voterons l'arrêté.*
4. *Si cet amendement est refusé, nous ne voterons pas l'arrêté.*

Voilà, rapide, clair, net et précis. Merci de votre attention et bonne ripaille... »

Mme FRANZIN (PS) indique que son groupe remercie le PLR pour avoir soumis cette demande de modification de l'arrêté concernant les indemnités aux membres du Conseil général et aux partis politiques. Son groupe partage l'objectif de soutenir les commerces locaux. Toutefois, il estime que cette mesure, bien que louable, reste insuffisante face à l'ampleur des défis auxquels ils sont confrontés. Les commerçants ne pourront véritablement perdurer et prospérer que lorsque l'ensemble de la population choisira de faire ses achats localement plutôt que dans les grandes surfaces, sur Internet ou à l'étranger. Dans leur réflexion, le PS a également pris en compte la situation des petits partis, pour qui ces indemnités sont essentielles à leur bon fonctionnement. Il ne nous semble pas opportun de les contraindre à percevoir ces indemnités en monnaie locale. Son groupe pense fermement que cela doit rester une option pour chaque parti. À titre d'exemple, le PS redistribue déjà de sa propre initiative ses indemnités en bon Val's. Et il estime que chaque parti devrait avoir la liberté d'agir de même. En conséquence, la grande majorité de notre groupe ne soutiendra pas cette modification de l'arrêté. Il est favorable à ce que cet arrêté ne soit pas pénalisant pour les petits partis et souhaite que le choix de redistribution reste libre. C'est pourquoi, il soutiendra l'amendement en ce sens et invite les autres groupes à faire de même.

M. SCHWEIZER (UDC) prend la parole ainsi : *« Notre groupe n'était à la base pas favorable à l'arrêté demandant que les indemnisations des conseillers généraux et les indemnisations aux partis soient versées en Val's.*

Nous sommes favorables à l'amendement du Conseil communal.

Le groupe UDC acceptera l'arrêté si l'amendement du Conseil communal est accepté et le refusera en l'état. »

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que tous les membres du Conseil général ont reçu l'amendement du Conseil communal, que ce dernier soutient évidemment. Il permet de ménager la chèvre et le chou et pourrait convenir à tous les partis.

L'entrée en matière ayant déjà été acceptée lors de la séance du Conseil général du 19 juin dernier, le président passe au vote de l'examen de détail avec la lecture de l'article 1, qui a fait l'objet de plusieurs amendements, dont deux ont été retirés. Il reste donc l'amendement du Conseil communal.

Amendement du Conseil communal		
Article premier	:	L'arrêté du Conseil général concernant l'indemnité aux membres du Conseil général et aux partis politiques, du 23 septembre 2024, est modifié comme suit : Article 3 (nouvelles teneur) Les indemnités prévues dans le présent arrêté sont versées **en « Val' », en toute autre monnaie locale ou en franc suisse (cette dernière option à la demande expresse des partis)** au plus tard au mois d'août de chaque année, pour la période écoulée.
	La modification proposée figure en gras.	

L'amendement n'étant pas combattu, le président le considère comme accepté.

M. Florian DREYER (PLR) indique que le rapporteur de son groupe a omis de préciser que quelques membres n'étaient pas favorables à cet amendement. Il souhaite donc que ce dernier passe au vote.

C'est finalement par 27 OUI contre 5 NON que le Conseil général accepte l'amendement présenté par le Conseil communal. Il y a 4 abstentions.

Le président passe ensuite au vote final sur l'arrêté. **C'est par 25 OUI, contre 6 NON que le Conseil général approuve la modification de l'arrêté « Indemnités aux membres du Conseil général et aux partis politiques » du 23 septembre 2024 (RSVDT 011.1),** telle que proposée par le Législatif. Il y a 5 abstentions.

8 PROGRAMME DE LEGISLATURE 2024-2028 (RAPPORT D'INFORMATION)

GED 71556

Le président indique que le programme de législature a été transmis aux membres du Conseil général. Il donne la parole au Conseil communal.

M. SIVIGNON (cc) indique que le Conseil communal avait pour habitude de ne pas trop présenter les rapports, mais celui-là fera exception. Un programme de législature est un document important. L'Assemblée aura vu que le Conseil communal a pris un petit peu de temps pour le présenter ce soir. Cela fait bientôt un an que la législature a débuté, mais c'était finalement, pour l'Exécutif, un passage obligé de prendre du temps pour proposer ce programme de législature, dans le sens où le Conseil communal a été très largement renouvelé aux dernières élections, avec trois nouveaux membres sur cinq. Cela a nécessité de longues discussions au sein du Conseil communal pour que tout le monde puisse bien saisir le fonctionnement de la commune dans sa globalité, pour évaluer tout ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, ce qui relevait du fonctionnement normal d'une commune et quelle était finalement la marge de manœuvre qu'il pouvait y avoir en termes de projets réalisables. Ce sont toujours des choses à différencier ; les missions qu'il faut de toute manière accomplir, qui occupent déjà passablement de temps, et tous les projets qui pourraient être proposés au Législatif. Au final, le Conseil communal a souhaité faire un programme de législature tourné vers l'extérieur, parce qu'il faut pouvoir expliquer quelle va être la ligne que le Conseil communal va essayer de suivre dans les prochaines années. Il sait que le programme de législature s'étend souvent bien au-delà de la législature. Des projets vont être amorcés et une année puis cinq, six, sept ou huit ans plus tard ils auront encore des conséquences sur le fonctionnement des services, sur les prestations fournies à la population. Ce programme de législature porte largement plus loin qu'une législature. Preuve en est l'exemple des chauffages à distance et la révision du plan d'aménagement local.

Le Conseil communal voulait aussi que ce programme de législature soit tourné vers l'intérieur. C'est peut-être un peu la nouveauté qu'il a voulu apporter dans ses réflexions. Tous les projets et l'importance qui sera donnée au fonctionnement de la commune seront portés par le personnel communal. Parce que ce n'est pas juste les cinq membres de l'Exécutif qui peuvent porter tous ces projets. Il faut vraiment que toutes les équipes communales adhèrent à ces projets. Il faut que ces projets leur parlent, qu'ils les comprennent et puis qu'ils les soutiennent et les portent tout au long de l'année parce que se sont eux qui sont au charbon. Donc, c'était important pour le Conseil communal que toutes les mesures qu'il a présentées, qu'il souhaite mettre en œuvre, qu'il souhaite soutenir dans les prochaines années, soient vraiment des choses compatibles avec tout ce que les services sont capables de réaliser, de porter. Le Conseil communal a voulu aussi revenir un peu aux bases de ce que doit entreprendre une commune, ou une collectivité. C'est d'autant plus fort ici que la géographie impose finalement d'être tous soudés. La commune n'est pas comme le Littoral qui s'étend du canton de Berne jusqu'au canton de Vaud. Non, la position géographique de Val-de-Travers impose d'être soudés et ce, de tout temps. Finalement, les groupes sont organisés en collectivité, sont regroupés en villages, en commune et c'est cela qui crée la cohésion d'un groupe. De quelle manière on arrive à s'organiser correctement pour que tout le monde puisse trouver sa place dans cette commune. Il faut s'organiser et surtout créer les conditions de vie qui sont les plus agréables pour le plus grand nombre. Et ça impose évidemment de faire des compromis. Les services communaux sont au service de cette qualité de vie. Les citoyennes et les citoyens ont de leur côté l'obligation de comprendre que chacun ne peut pas avoir 100 % de ce qu'ils souhaiteraient avoir comme vie, comme prestation. Chacun doit bien comprendre que dans la collectivité, ce qui fonctionne, c'est l'équilibre qu'il y a entre toutes les prestations fournies. Et ça, c'est vraiment important dans le fonctionnement au jour le jour des services communaux, parce que chacun reçoit des frustrations de citoyens qui ne reçoivent pas leurs prestations telles qu'ils le souhaiteraient. Mais cela fait vraiment partie du jeu de la collectivité de comprendre ces éléments.

Au final, le Conseil communal s'est retrouvé sur trois axes principaux qui font à son sens le ciment de Val-de-Travers, d'une collectivité plus généralement. Le premier axe, qu'il a voulu mettre en avant, c'est par

un mot simple : RELIER. Pourquoi ? Parce que c'est finalement le rôle de l'administration communale de mettre de l'huile entre tous les rouages de tous les citoyens de la commune. C'est un peu le dénominateur commun quand il y a des conflits entre des gens avec des intérêts divergents. Le Conseil communal a donc listé toutes les mesures qui seront au service de cette faculté de l'administration communale à relier tous les groupes, tous les intérêts qu'il peut y avoir dans la commune. Cela découlera notamment par l'action sociale, par Barak, toute une liste de projets qui entrent dans cette catégorie, qui impose aux gens de faire des compromis, mais qui permettent justement à la collectivité d'avancer de façon sereine.

Le deuxième axe, c'est le mot APPRECIER. Pourquoi ? Parce que le but de chacun est d'avoir du plaisir dans la vie de tous les jours. Il faut que le cadre de vie reste agréable pour le plus grand nombre. Le Conseil communal a souhaité aussi mettre en avant toutes les mesures qui font que la qualité de vie d'ici perdurera, et que la population continuera à avoir du plaisir à vivre ici.

Le dernier point, c'est SE PROJETER. C'est aussi un verbe très important dans le sens où de très nombreuses mesures pourraient être prises pour rendre la vie bien meilleure l'année prochaine. Mais il faut que toutes ces mesures s'inscrivent sur le long terme. Il faut prévoir cet avenir et il faut que chacun soit d'accord de valider des projets ou des services qu'on veut rendre à la population, qui permettront à nos enfants, à nos petits-enfants, d'avoir le même plaisir que nous d'habiter à Val-de-Travers. Donc trois axes vraiment simples, mais qui essayent de couvrir ce que tout le monde souhaite dans le fonctionnement de la commune, dans le plaisir d'habiter ici. Le Conseil communal espère que ces projets parleront au Législatif et qu'il les soutiendra. Ce sont vraiment des mesures réalistes. Il était question de projets prioritaires. Le groupe Agora l'a rappelé, c'était important de prioriser ces projets. Le Conseil communal n'a pas voulu faire miroiter de grands projets supplémentaire. Il faut que les projets proposés puissent effectivement être développés dans les années à venir. Certains de ces projets étaient déjà dans la législature précédente. Ils s'étalent sur de très nombreuses années avec les mesures de plan général d'évacuation des eaux (PGEE) par exemple, les développements des chauffages à distance (CAD), la piscine des Combes, Dubied, etc. Ce sont toutes des choses qui étaient déjà présentes dans les programmes de législature précédemment. Et comme ils s'étalent dans le temps, cela prend du temps. Il faut les construire petit à petit. Les mesures PGEE par exemple, ce sont des millions et des millions à développer, mais cela doit rester présent parce que tout le monde doit garder en tête que ces chantiers occupent les services communaux. Aussi, dans un programme de législature, il ne peut pas y avoir seulement des beaux projets d'avenir. Il faut bien réaliser ce que le fonctionnement de la commune impose jour après jour et qui occupe les services. Le Conseil communal ne peut pas se permettre de les surcharger avec de nouveaux projets qui seraient peut-être magnifiques à développer, mais qui sont contraints par des ressources humaines et financières. Il faut donc des mesures réalistes que tout le monde doit pouvoir comprendre : les citoyens, le Législatif et les services communaux.

Le groupe Agora a également relevé la dette nette par habitant. Il y a une augmentation cette année de 410 francs de dette nette par habitant entre les chiffres de 2023 et 2024, qui concerne la réalisation de projets. Sur ces 410 francs d'augmentation de dette nette, il y en a 41 % qui sont liés à des projets autofinancés, dont typiquement le plan général d'évacuation des eaux et les chauffages à distance. C'est important d'avoir ce chiffre en tête dans le sens où ce sont des projets qui ne vont pas pénaliser l'impôt. Le PGEE et les CAD sont des comptes autofinancés, ce sont les clients de ces projets qui les financent. Au final, ce n'est pas de la dette nette qui vient péjorer potentiellement l'impôt et il faut vraiment dissocier les deux. C'est vraiment la responsabilité du Conseil communal de proposer des projets et au Législatif de les accepter, de réaliser l'impact que ces projets auront sur l'avenir et sur nos dettes et en l'occurrence, typiquement des grands projets qui ont été mis en œuvre en 2024, qui ont eu de l'impact sur cette dette nette par habitant, les projets parascolaires, projets préscolaires, la revitalisation de Môtiers, la mise en œuvre de protection du village de Noiraigue, ce sont des énormes montants. On parle de plusieurs millions. Noiraigue correspond à 7 millions. La revitalisation de l'Areuse, c'était 2 millions. Tout n'a pas été mis en œuvre en 2024, et ce sont tous ces amortissements qui viennent maintenant augmenter cette dette. Donc il faut avoir conscience que ce sont des crédits qui ont été votés, qui ont été assumés à

l'époque. Le Conseil communal avait déjà fait la présentation de ce programme de législature à la presse précédemment, mais il est à disposition en cas de questions. Il espère que ces projets parleront aux membres et évidemment, le Conseil général sera amené à les soutenir ou non à futur au cours de cette législature, tout bientôt, au mois de septembre ou au mois de novembre, ou plus tard dans la législature, selon leur avancée.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Tobias TÜLLER (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR tient à remercier chaleureusement le Conseil communal pour l'élaboration de ce programme de législature.*

Nous saluons avec enthousiasme l'arrivée de plusieurs projets importants pour notre commune, tels que la réfection de la traversée du village de Couvet, qui est désormais en cours de réalisation et constitue une amélioration de longue date tant en matière de sécurité que de qualité de vie. De même, le crédit cadre pour l'entretien de la desserte communale ou encore le projet pour la rénovation de la piscine des Combes traduisent une volonté claire d'investissement durable dans nos infrastructures, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Par leur diversité et leur portée, ces projets permettront d'améliorer les voies de communication ainsi que l'aménagement et les infrastructures au sein de notre commune. Ils renforcent notre attractivité et la qualité de vie des habitants de notre région.

Cela dit, nous serons toutefois toujours attentifs à la maîtrise des coûts de ces divers projets. Il est primordial que les ambitions de développement s'inscrivent dans une trajectoire budgétaire responsable, afin de garantir la pérennité des finances communales.

Nous vous remercions de votre attention et adressons au Conseil communal ainsi qu'aux services communaux tous nos vœux de succès dans la mise en œuvre de ce programme. »

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« Pour reprendre les nombreux et riches verbes en tous genres qui parsèment la page 7 de ce programme de législature, le groupe socialiste a pu goûter les différents points mentionnés dans ce rapport d'information pour savourer la vision de l'Exécutif pour l'avenir de notre région. Nous remercions le Conseil communal pour ce document et nous en profitons pour vous transmettre les principaux points que nous aimerions voir perdurer et se développer à l'avenir pour continuer de développer une commune où il fait bon vivre.*

Je ne vais pas vous refaire la liste de toutes les mesures mentionnées par le programme de législature car nous les partageons largement. D'une manière plus générale, celles-ci s'inscrivent de manière générale dans les lignes directrices qui structurent la vision du groupe socialiste pour la commune depuis plusieurs années maintenant : la durabilité, la domiciliation et la lutte contre la précarisation.

Au niveau de la durabilité, nous saluons les nombreux projets en faveur de l'écologie, que ce soit au travers du développement des chauffages à distance, de la mise en œuvre du plan climat, du développement des transports publics ou encore de développer les projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Nous sommes également convaincus que les mesures proposées par le Conseil communal et qui visent à la promotion de la domiciliation sont pertinentes, que ce soit au niveau de la valorisation de la culture et de notre riche tissu de sociétés locales, de plus de places dans l'accueil pré et parascolaire, de meilleurs partenariats entre les acteurs du tourisme et dans l'optimisation des zones d'urbanisation (si nous arrivons un jour à bout du PAL, je touche du bois).

Finalement, si les mesures du Conseil communal nous conviennent dans l'ensemble, nous l'appelons à rester vigilant sur notre troisième axe, la lutte contre la précarisation, aspect peu voire pas présent dans les mesures présentées aujourd'hui. Or, nous savons que la précarisation monte hélas dans notre canton de manière rapide, et qu'il est nécessaire que l'Exécutif soit également attentif à lutter contre ce phénomène dans le cadre de ses domaines de compétences.

*Pour conclure, il nous faut soulever que les mesures proposées sont louables mais qu'elles nécessiteront de nombreux investissements de la part de notre collectivité publique comme rappelé par le Conseil communal. Par exemple, le seul assainissement des bâtiments communaux représentera plusieurs millions, tout comme la rénovation nécessaire de la piscine des Combes. Dans ce cadre-là, la mention de « sobriété financière » apparaît quelque peu contradictoire avec tous les objectifs mentionnés. Le groupe socialiste est convaincu que nous devons évidemment faire attention à garder une vision saine des finances communales tout en évitant des mesures trop drastiques qui péjoreraient les investissements mentionnés dans ce rapport et essentiels au développement pérenne de notre belle commune. Nous espérons donc que les divers partis politique de cet hémicycle sauront se **relier** quand il s'agira de se **projeter** dans de futurs importants projets, dans l'optique que toutes et tous les vallonniers et vallonnières puissent continuer à **apprécier** leur belle commune, pour reprendre les principaux axes de ce rapport. »*

Mme BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime également : *« Le programme de législature 2024-2028 présentent des intentions louables et des projets ambitieux. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que notre collectivité publique ne dispose pas de ressources illimitées.*

Il est essentiel de faire preuve de retenue et de ne pas s'engager trop rapidement dans des dépenses, sans avoir procédé à une analyse approfondie de la situation globale et mené les négociations nécessaires avec l'ensemble des parties concernées.

La gestion des deniers publics doit rester rigoureuse, avec une approche parcimonieuse, même si les comptes affichent un léger excédent.

Ce n'est pas une raison pour relâcher la discipline budgétaire.

Agir avec discernement aujourd'hui, c'est garantir la stabilité et la capacité d'action de demain. »

M. RAY (AGORA) va jeter un froid malgré cette belle et chaude soirée. Son groupe n'aimerait pas paraître désagréable, mais ce programme mériterait d'être plus détaillé et surtout mieux documenté. Il se limite à treize pages, à moins qu'il en ait perdu un bout, il n'en sait rien, mais composé de beaucoup de photos, etc. Le Conseil communal parle tout de même, sur quatre ans, de 300 millions de francs en jeu ! Le programme de législature 2024-2028 présenté ce soir manque, selon Agora, de développements concrets pour répondre aux nombreux enjeux qui attendent la commune, tels que le vieillissement de la population, l'établissement de nouveaux habitants par une promotion ciblée efficace, une dette par habitant qui doit impérativement se stabiliser, des impôts élevés qui doivent baisser dans le futur, une jeunesse souvent obligée de quitter la région pour aller étudier ou travailler, un développement de l'entrepreneuriat pour créer des emplois, un programme ambitieux d'assainissement énergétique des bâtiments publics, un soutien réel aux commerces qui sont une véritable richesse pour tous les villages, mais qui disparaissent les uns après les autres.

Certes, dans les projets concrets évoqués, se trouve tout de même la construction de dizaines d'éoliennes géantes. L'occasion est trop belle pour ne pas en parler ce soir. Quel paradoxe avec les mots utilisés dans ce document tel que nous citons « Aimer le Val-de-Travers pour ses paysages authentiques, son riche patrimoine naturel ». Parlez-vous de la biodiversité et surtout préserver son écrin naturel ? Ces paradoxes font un peu sourire. Et cette fameuse et discrète convention de collaboration. Peut-être que certains élus ne le savent pas, cette convention de collaboration entre Val-de-Travers et les promoteurs éoliens signés

il y a onze ans et son article trois, alinéa trois, qui stipule que la commune s'engage à ne prendre aucune mesure qui pourrait rendre plus difficile la réalisation des parcs éoliens, et ceci pour les 30 prochaines années.

Malgré une population divisée sur ce sujet, malgré des nuisances, minimisées par les promoteurs, malgré une catastrophe pour la biodiversité locale, malgré des problèmes de santé publique de plus en plus connus et reconnus en raison du bruit et des infrasons, la commune continue à foncer tête baissée dans ces projets.

Un jour, il sera reproché à notre commune son zèle et son amour des éoliennes. Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas. Aussi, pendant qu'il est encore temps, le groupe Agora propose au Conseil communal, ce soir et devant témoins, nos collègues, la presse et le public, l'organisation d'un débat public, argument contre argument afin de contribuer à informer correctement notre population, ce qui n'a jamais été fait en onze ans.

Pour conclure, le Conseil communal parle de faire société, de relier, de tisser des liens, d'adopter des compromis, etc. Mais en cautionnant sans réserve ces projets et sans débat contradictoire, il contribue à diviser la population sur ce sujet. Le groupe Agora ne reviendra pas non plus sur les promesses qui avaient été faites, qui sont écrites noir sur blanc : avant de travailler sur le projet éolien du Mont-de-Boveresse, il était convenu de voir ce qui se passait sur la Montagne de Buttes et comment les habitants allaient réagir. Ces promesses ont été balayées et c'est dommage.

Donc, ce programme de législature ne convainc pas tout à fait le groupe Agora. Il est peut-être authentique, mais à son goût un peu trop simpliste, également sur la forme.

M. SIVIGNON (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil favorable à ce programme de législature. Il rebondit quand même sur les propos du groupe Agora, qui affirme qu'il est extrêmement important de museler la dette et de baisser les impôts, puis dans le même temps dit qu'il faut proposer un programme ambitieux de rénovation des bâtiments. Il est là aussi question de plusieurs dizaines de millions de francs. C'est toute la difficulté : comment concilier une baisse des impôts demandée et une réduction de la dette, puis demander dans la même phrase quasiment 20 ou 30 millions de francs d'investissement. Il n'y a pas de réponse facile. Il n'est pas possible de satisfaire la totalité de tous les enjeux au niveau communal.

M. Sivignon revient encore sur quelques propos d'Agora notamment concernant cette convention soi-disant « discrète » selon Agora. Pour information, celle-ci, a été publiée sur le site internet de la commune en 2021 et tout le monde peut donc la lire. Elle est disponible 24h/24. Donc il n'y a plus rien de discret depuis maintenant quatre ans et elle a été publiée dès que cela a été demandé. Après, au niveau des procédures de débat public, il rappelle juste aussi au niveau des éoliennes, que tout cela suit des processus légaux en vigueur. Il y a des demandes d'autorisation, des plans d'affectation et des permis de construire qui ont été mis à l'enquête publique. Chacun des citoyens a pu s'opposer sur ces procédures. Celles-ci sont d'ailleurs toujours en vigueur au Tribunal fédéral, donc au niveau du respect du droit et du respect des lois, à son sens, tout est respecté. Et par rapport aux promesses qui auraient été soi-disant balayées, il ne sait pas exactement sur quels propos Agora s'appuie. Il n'y a pas de conventions signées avec un autre promoteur à ce stade. Le programme du Mont-de-Boveresse n'est pas validé à ce jour par le Tribunal fédéral. Ces propos devaient donc être précisés car ils étaient un décalés par rapport à la réalité.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit avec l'ordre du jour.

9 PROJET D'ARRETE INTERPARTIS « 1 FRANCS PAR HABITANT·E DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS POUR SOUTENIR LA COMMUNE DE BLATTEN »

Le président laisse tout d'abord la parole au Conseil communal.

M. SIVIGNON (cc) indique que le Conseil communal ne combattra pas ce projet d'arrêté. Toutes les communes de Suisse avaient reçu une demande de subventionnement de la part de Patenschaft et le Conseil communal avait de son côté validé un subventionnement de 1'500 francs.

Le président donne la parole aux porteurs de ce projet d'arrêté.

M. MARGOT (PS) s'exprime ainsi : « *Le groupe socialiste a proposé aux autres groupes de se joindre à une proposition de projet d'arrêté demandant le versement d'un franc par habitant de notre vallée en faveur des habitants de la commune de Blatten, dans l'optique d'un geste de solidarité envers les infortunés de cette commune qui ont tout perdu en l'espace de quelques secondes. Ce projet d'arrêté est le même que celui voté récemment par la commune de Laténa et dont le texte s'inspire largement.*

Le groupe socialiste propose d'accorder ce montant d'environ 10'000 francs à la Chaîne du Bonheur, qui a mis en place un programme d'aide directement destiné aux habitants, qui se retrouvent par exemple parfois à devoir payer des hypothèques sur des maisons qui n'existent plus, ou qui doivent trouver des solutions de logement urgentes.

Nous désirons cependant être clairs : si nous sommes persuadés qu'il est nécessaire de faire un geste de solidarité envers ces personnes victimes de ce cataclysme naturel, cela ne suffit pas. Ce genre de catastrophes naturelles, conséquence du réchauffement climatique et de la fonte des glaciers, vont hélas se produire de plus en plus fréquemment à l'avenir, c'est un fait scientifique incontestable lié à la hausse des températures planétaires. Il ne suffit donc pas d'aider les victimes de ce changement climatique, mais bien de tout mettre en œuvre pour éviter le plus possible et limiter ces catastrophes, en agissant pour la préservation du climat. Blatten est un triste rappel que la nature est plus forte que l'humain, et qu'il convient dès lors de la respecter et de la préserver. Nous invitons dès lors tous les groupes à soutenir cette démarche et les victimes, ainsi qu'à soutenir une politique plus ambitieuse en matière de lutte pour le climat à l'avenir. »

Le président passe ensuite la parole aux différents groupes.

M. CORTESE (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du projet d'arrêté visant à apporter un soutien financier à la commune de Blatten, touchée de manière dramatique par un éboulement survenu récemment. Il salue la solidarité exprimée à l'égard de cette commune sinistrée et est sensible à la situation vécue par ses habitants. Toutefois, l'arrivée assez tardive de cette proposition n'a pas permis d'en discuter au sein du groupe. En conséquence, la liberté de vote est proposée à ses membres sur cet objet.

M. WILLENER (PLR) s'exprime en son nom et tient à dire clairement qu'il ne remet pas du tout en question la situation dramatique vécue par la commune de Blatten et ses habitants, ainsi que les besoins de soutien essentiel que cela engendre. Cela dit, de son côté, il s'oppose à ce qu'une autre commune s'engage

officiellement dans un soutien institutionnel à Blatten pour des raisons d'équité et de cohérence. En effet, si le Conseil général décide de soutenir la commune, sur quels critères devra-t-il décider pour d'autres communes qui subiront à leur tour des drames ? La nature de la catastrophe, l'ampleur des dégâts, le niveau de médiatisation de l'événement ou la capacité de la commune concernée à faire face seule, notamment en fonction de sa richesse ? En conclusion, il faut, en tant qu'individu, faire preuve de solidarité selon ses propres valeurs. Mais en tant que communes, il faut garantir l'équité entre les situations, ce qui n'est pas garanti ici. Il le répète et insiste, cela n'empêche en aucun cas de soutenir personnellement Blatten, ce qui en renforce la sincérité au-delà du symbole.

Mme RUFENER ESCHLER (PLR) s'exprime à son tour en son nom : *« Je souhaite exprimer mes interrogations concernant l'activation de la clause d'urgence par rapport à ce point. Bien que la solidarité entre communes soit essentielle, il est crucial d'examiner attentivement les implications financières et les priorités à long terme.*

La clause d'urgence est généralement utilisée pour des situations nécessitant une intervention immédiate. Cependant, dans le cas de Blatten, les besoins financiers sont énormes et s'étendront sur une longue période.

Les événements récents, comme l'évacuation de la commune de Brienz aux Grisons, montrent que d'autres communes pourraient être affectées par des crises similaires. Que ferons-nous si d'autres communes sont touchées (ce que je n'espère évidemment pas) ? Nous devons pour ma part nous poser cette question et y répondre avant de valider cet arrêté. Une décision à la hâte n'est à mon sens pas primordiale.

Ma position n'enlève rien à la situation dramatique des habitants de Blatten et ma volonté de les soutenir dans cette crise. Cependant, une discussion approfondie est nécessaire.

Je propose donc de refuser le projet d'arrêté afin de pouvoir entamer les discussions dans les partis. »

M. RAY (AGORA) indique que tout ce qui vient d'être dit est raisonnable. C'est vrai que cela pose quelques problèmes d'équité, mais il pense qu'une situation peut quand même être analysée au cas par cas. Mais ce sont quand même des événements extraordinaires qui, il l'espère vivement, n'arriveront pas toutes les années. Le groupe Agora soutiendra donc ce projet d'arrêté en faveur de la commune de Blatten.

M. MARGOT (PS) entend les questionnements exprimés. C'est quelque chose de légitime et juste au niveau de l'implication et de l'analyse de l'application financière sur le long terme. Il rappelle qu'en fait, dans ce projet d'arrêté, il est mentionné la Chaîne du Bonheur, qui apporte un soutien direct. Il y a les trois phases qui sont détaillées aux victimes, aux personnes, d'où la clause d'urgence, parce que c'est une aide aux personnes qui maintenant n'ont plus de maison. C'est quand même quelque chose d'assez urgent. Alors il y a trois phases, mais ce n'est pas une demande de dons pour la reconstruction sur le long terme où là il aurait pu entendre. Mais la clause d'urgence, c'était vraiment pour les personnes.

La parole n'étant plus demandée mais l'entrée en matière combattue, le président passe à son vote, à majorité simple. **Elle est acceptée par 29 OUI contre 1 NON.** Il y a 6 abstentions.

Le président passe ensuite à l'examen de détails de cet arrêté. **C'est par 23 OUI contre 6 NON** que le Conseil général approuve l'arrêté interpartis « Un franc par habitant·e·s de la commune de Val-de-Travers pour soutenir la commune de Blatten ». Il y a 7 abstentions.

10 CLASSEMENT DE LA RECOMMANDATION DU GROUPE PLR « POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE POSTAL DE PROXIMITE A COUVET » GED 73859

Le président donne la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'il y a six mois, le Législatif avait accepté une recommandation du groupe PLR pour le maintien d'un service postal de proximité. Dans le délai imparti de six mois, le Conseil communal revient avec son rapport. Comme indiqué dans la presse, l'office postal fermera dans le courant de l'année. La date n'a pas été précisée, mais en parallèle, une filiale en partenariat ouvrira en face de la pharmacie Bourquin sur la Grand-Rue. Le Conseil communal part donc du principe que le fond de la recommandation a été rempli et que le Conseil communal a pris les quelques mesures qui étaient de sa compétence. Le Conseil communal a décidé dès le départ de ne pas s'opposer frontalement à La Poste, mais de plutôt travailler en partenariat, ce qui a été fait. Le commerçant qui prendra la filière en partenariat s'est proposé de lui-même et le Conseil communal est satisfait de cette solution. De plus, La Poste propose d'autres possibilités pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. L'Exécutif pense donc que la recommandation peut être classée sur cette base.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M. Philippe VAUCHER (POP) demande ce qu'il adviendra du bâtiment, des garages à l'arrière et de la situation un peu particulière des places de parc devant, qui se trouvent à moitié sur terrain privé et à moitié sur terrain communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond que pour l'instant, La Poste est constituée, comme beaucoup de grandes entreprises, de plusieurs sous-entreprises. C'est Poste Immobilier qui est propriétaire du bâtiment et La Poste a pour principe de ne pas vendre ses bâtiments. Pour l'instant il n'y a pas de réflexion très aboutie sur l'utilisation du bâtiment, mais à première vue, La Poste conserverait celui-ci, l'idée étant de le remettre à disposition d'un commerçant si possible. Concernant les garages derrière le bâtiment, le Conseil communal n'a pas d'information, mais en général les garages rapportent relativement passablement d'argent pour peu de contraintes. Par contre, pour les places devant La Poste qui sont effectivement à mi-chemin entre le domaine public et privé, des discussions sont en cours dans le cadre de la réfection de la traversée de Couvet et un accord sera conclu pour pouvoir utiliser une partie de ces places pour les commerçants alentour, donc pour le privé. Mais l'Exécutif n'a pas plus d'informations pour l'instant.

M. MARGOT (PS) s'exprime ainsi : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport. Nous accepterons sans grand enthousiasme le classement de cette motion, car si nous aurions préféré garder une antenne locale de La Poste à Couvet, force est de constater que les démarches entreprises par la commune auprès de La Poste et de la Confédération au travers de leur ralliement à « l'alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste » n'ont pas pu aboutir au maintien de la structure complète à Couvet. Nous sommes cependant soulagés d'apprendre qu'il restera une possibilité pour les habitants de Couvet d'avoir accès à certains services postaux au travers de la collaboration avec la pharmacie de la Grand-Rue.*

Nous avons une question au sujet des places de parcs qui entourent l'actuel bâtiment de La Poste. Celles-ci sont idéalement situées et sont un atout majeur pour les commerces locaux. Dans ce cadre-là, qu'adviendra-t-il de ces places ? Nous espérons de tout cœur que celles-ci puissent être maintenues.

Nous accepterons donc le classement de cette motion. »

Mme Laure PITTELOUP (PLR) prend la parole également : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal du 28 mai concernant la fermeture de l'office postal de Couvet.*

Malgré la fermeture regrettable de l'office postal actuel, la solution mise en place en collaboration avec un commerce local représente une alternative concrète et adaptée aux besoins de la population. Nous saluons particulièrement la volonté du Conseil communal d'opter pour le dialogue afin de défendre les intérêts de la commune de Val-de-Travers, plus précisément notre village de Couvet, tout en tenant compte du contexte.

Grâce à cette démarche, un service de base essentiel pourra continuer d'exister à Couvet, ce dont nous nous réjouissons.

Par ces quelques lignes, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à la Pharmacieplus Bourquin à Couvet, qui s'est proposée de manière volontaire et proactive pour assurer la continuité des opérations postales durant ses heures d'ouverture. Ce geste témoigne d'un réel engagement en faveur du service public et d'un esprit de solidarité remarquable. »

M. SCHWEIZER (UDC) indique que son groupe accepte le classement de la recommandation PLR.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe ira aussi dans le sens du classement, mais sans joie.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à la majorité simple.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le classement de la recommandation du groupe PLR « pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet », tel que présenté par le Conseil communal.

11 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication.

12 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

12.1 Interpellations

12.1.1 Interpellation du groupe POP concernant la création de quatre classes au collège B8 et de la construction de deux salles de couture (AMT), déposée lors de la séance du 19 mai 2025

Lors du Conseil général du 11 mars 2024, notre autorité validait un crédit de 740'000 francs pour la création de quatre salles supplémentaires au collège B8 et refusait un crédit de 585'000 francs pour la

création de deux salles de coutures en précisant qu'une autre solution devait être rapidement trouvée pour ces deux salles.

Actuellement, le chantier du B8 n'a pas encore commencé et tout ce que nous savons, c'est que l'ascenseur a été refusé par le SAT sous prétexte qu'il s'agirait d'un bâtiment patrimonial. Nous sommes surpris que l'architecte n'ait, à notre connaissance, pas recouru contre cette décision de l'État, d'autant plus que la façade nord a déjà subi des modifications. Enfin, toujours au sujet du B8, nous réitérons nos craintes quant à l'absence d'un chemin de fuite extérieur et regrettons que notre demande à ce sujet n'ait pas été prise en compte. Si un incendie se déclare au rez-de-chaussée ou à la cave, les élèves seront pris au piège par la fumée.

Nous sommes par ailleurs sans nouvelles de l'avance du projet des deux salles de couture.

Au vu de la lenteur du traitement de ce dossier, lenteur qui entraîne d'importants problèmes pour l'organisation des classes, nous nous interrogeons : n'y a-t-il pas moyen de faire pression sur l'architecte pour que le dossier et le chantier avance de manière efficace ? Nous demandons en outre à tous les membres du Conseil communal de faire corps derrière ce projet.

M. Philippe VAUCHER (POP) indique que son groupe souhaite savoir où en est ce dossier. Depuis le 11 mars 2024, où les crédits ont été votés, il n'a pas vu beaucoup d'avancées autour de ce bâtiment. Il avait été aussi décidé à ce moment-là, quand la partie salle de couture a été refusée, que très rapidement le Conseil communal reviendrait vers le Législatif avec un projet. Où en sommes-nous donc ?

M. BORTOLINI (cc) répond en ces termes : *« Le Conseil général de la commune de Val-de-Travers, en date du 11 mars 2024, a voté un crédit de 740'000 francs pour la réfection du collège B8. Cet investissement devait permettre de réunir à Fleurier le demi-cycle 7-8. Après une nouvelle pesée des différents arguments, le Conseil communal a décidé aujourd'hui de renoncer à ces travaux et donc à la centralisation prévue.*

Nous souhaitons tout d'abord rappeler que le projet de centralisation des demi-cycles 7-8 s'appuyait sur une recommandation cantonale de 2013, visant à regrouper les classes de ce demi-cycle en cas de nouvelles constructions scolaires. Or, force est de constater qu'aucune nouvelle construction n'est prévue dans notre cercle, ce qui n'a pas empêché notre école de regrouper il y a déjà plusieurs années les classes 7 et 8 sur deux sites (Fleurier et Couvet) sans pour autant les centraliser. C'est le projet pédagogique lui-même qui a ensuite conduit à rechercher des solutions bâties, notamment en adaptant des bâtiments existants comme le B8 ou anciennement Daniel-Jean richard 4.

Dans le cadre de la nouvelle législature, et suite au fort renouvellement du Conseil communal, une réévaluation des priorités d'investissement a été menée. Au terme de cette analyse, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet de regroupement des 7-8 tel qu'il avait été auparavant envisagé.

Il convient de rappeler que la volonté initiale était de regrouper les demi-cycles 7-8 sur deux sites voisins : le bâtiment DJ4 (Avenue Daniel-Jeanrichard 4, ancien lycée) et le B8, permettant ainsi de créer des synergies organisationnelles et pédagogiques. Cependant et suite à la vente du bâtiment voisin, des analyses complémentaires ont été menées et la solution retenue avait finalement été de construire quatre classes supplémentaires au B8 avec un ascenseur extérieur, ainsi qu'une voie de fuite supplémentaire.

Bien que le projet pédagogique de création d'un pôle 7-8 présente des avantages organisationnels et favorise des synergies entre les équipes d'enseignants et d'enseignantes, les contraintes financières, techniques et sécuritaires du bâtiment finalement identifiés se sont avérées prépondérantes. Après plusieurs analyses, le Conseil communal a estimé que le coût des travaux était trop élevé au regard des limites du bâtiment, en particulier concernant la sécurité. En l'absence de voies de fuite supplémentaires,

nous avons estimé qu'il n'était pas acceptable d'ajouter plus de 80 élèves au dernier étage d'un bâtiment déjà très fréquenté.

Nous considérons donc qu'un usage intensif du bâtiment dans sa configuration actuelle présenterait des risques trop importants. D'ailleurs, certaines craintes ont été remontées à la direction quant à ce projet. En effet, la sécurité du bâtiment est déjà limitée en cas de sinistre puisque des élèves devraient être évacués par des échelles de pompiers. Il peut aussi être mentionné qu'il s'est révélé problématique de trouver des personnes de contact en prévention incendie « PERCOPI » pour ce bâtiment, ce qui témoigne des réserves quant à son usage élargi.

Concernant les salles de couture, il est important de préciser que la problématique a évolué. Dans le cadre du projet initial de réunification, la création de salles de classe supplémentaires entraînait la suppression des salles de couture existantes, ce qui nécessitait de les repositionner en fonction des surfaces disponibles. Aujourd'hui, avec l'abandon du projet d'extension du collège B8, les salles de couture restent disponibles.

Le Conseil communal tient à souligner qu'il comprend tout à fait l'objectif organisationnel de la réunification des 7-8, mais que la prise en compte d'impératifs sécuritaires et financiers lui fait renoncer à un regroupement immédiat sur un seul site. »

M. Philippe VAUCHER (POP) relève que son groupe n'est pas du tout satisfait. La moindre des choses aurait été d'avertir le Législatif avant puisqu'il a voté un crédit. Ce crédit n'est pas utilisé, ce serait la moindre des choses. Deuxième chose, le risque en cas d'incendie avait déjà été évoqué. De toute façon, ce bâtiment, il est dangereux. Il faudrait faire quelque chose. Absolument. Et puis il aimerait savoir ce qu'en pense la direction et si elle est partie prenante dans cette décision ou si c'est une décision unilatérale du conseil communal. Là, peut-être, M. Vaucher pourrait être satisfait.

12.1.2 Interpellation du groupe PS au sujet des obligations des détenteurs·rices de chiens

Sur le site internet communal, nos autorités rappellent les obligations des détenteur·rices de chiens qui doivent tenir en laisse leurs canidés dans la zone d'urbanisation de la commune, les jardins publics, les terrains de sport communaux, aux abords immédiats des écoles et des crèches ainsi que dans les cimetières. Les chiens doivent également être tenus en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin. En dehors de ces lieux, les chiens peuvent s'ébattre librement à la condition que leurs détenteur·rices puissent être en mesure de les maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. Les chiens qui courent derrière les cyclistes ou les joggeur·euses représentent un danger et ils doivent dès lors être tenus en laisse aussi longtemps et souvent que possible. Or, le respect de ces obligations apparait malheureusement parfois plus l'exception que la règle, et nombre de personnes ne suivent pas ces obligations. Dans ce cadre-là, quels sont les moyens mis à disposition par la commune pour surveiller, contrôler, faire appliquer ce règlement et sanctionner les écarts, le cas échéant ? Si des moyens existent, est-ce que les effets de ceux-ci ont pu être calculés ? Et pour quels résultats ?

Le groupe socialiste ne souhaite pas développer cette interpellation.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

12.1.3 Interpellation du groupe PS concernant les mesures prises par la commune de Val-de-Travers pour répondre à l'ordonnance fédérale sur l'utilisation et la gestion des organismes exotiques et envahissants dans l'environnement

Comme vous le savez, une liste noire des espèces de plante néophytes envahissantes a été établie afin de préserver notre environnement et nos paysages naturels ainsi que ceux accueillant des activités économiques ou agricoles. Depuis le 1er septembre 2024, certaines de ces espèces sont interdites à la mise en circulation.

Ces plantes sont souvent encore présentes dans des massifs ornementaux et bien que les propriétaires privés ne soient pas obligés d'éliminer les plantes déjà présentes dans leurs jardins ou en pots avant le 1er septembre 2024, ces plantes continuent de se propager dans l'environnement par le vent ou par dissémination animal.

Il y a un ou deux ans, une action de prévention et de démonstration concrète avait eu lieu à la carrière de Buttes. Ce type d'action va dans le bon sens, mais la problématique reste présente.

Nous aimerions donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Quelles sont les stratégies mises en place par la commune pour continuer à lutter contre la propagation de ces plantes exotiques envahissantes et néfastes pour notre environnement ?
2. Est-ce qu'une campagne d'information à destination de la population est envisagée ou réenvisagée, par exemple sous forme de vidéos pédagogiques ou d'actions sur le terrain, afin de faciliter la reconnaissance de ces espèces et de sensibiliser à leur impact environnemental grave ?
3. Des dispositifs simples, à faible coût mais efficaces, peuvent-ils être mis en œuvre pour renforcer la prévention et éviter des frais importants à l'avenir ?

La prévention reste la mesure la plus efficace pour éviter la dégradation de notre environnement, qui constitue l'un des atouts majeurs de notre commune. Il s'agit ici d'un enjeu environnemental réel, porté par la Confédération.

M. SIVIGNON (cc) indique que le Conseil communal reprendra ces questions et propositions une par une et répondra lors de la prochaine séance.

12.2 Questions

12.2.1 Question du groupe UDC concernant la déchetterie

Dans plusieurs déchetteries du canton, un espace est aménagé pour permettre aux usagers de déposer des objets encombrants en bon état, afin que d'autres puissent les récupérer librement.

Ce type d'initiatives rencontre un franc succès dans d'autres communes et s'inscrit pleinement dans une démarche écologique et solidaire.

Le Conseil communal pourrait-elle mettre en place ce système à St-Sulpice ?

M. Yann KLAUSER (cc) répond ainsi : *« Le concept est très judicieux et intéressant, mais aujourd'hui, il est particulièrement difficile de mettre un concept de ce type sur le territoire de la commune de Val-de-Travers.*

Aujourd'hui, nous sommes liés par un mandat de prestation avec l'entreprise Val-de-Tri et ce jusqu'en 2028. Si nous voulions fournir cette prestation à nos concitoyens, il faudrait adapter les infrastructures

existantes pour accueillir une ressourcerie (locaux couverts, zones de tri, personnel dédié) ce qui impliquerait des travaux coûteux et des frais de personnel supplémentaires.

Ce thème fait partie de nos réflexions sur l'organisation et le tri des déchets à l'avenir et nous reviendrons avec des propositions et solutions une fois le cadre défini. »

12.2.2 Question du groupe PS au sujet des places de parc devant la boulangerie de Môtiers

De nouvelles places de parc ont été créées devant la boulangerie de Môtiers. C'est une bonne chose, mais le fait de mettre des zones bleues à cet endroit pose question. Serait-il possible de mettre des cases jaunes avec la précision « réservées à la boulangerie », ou bien de limiter le temps de parcage à 15 ou 30 minutes ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Jusqu'à présent, les places semblent être principalement utilisées pour la boulangerie, ce qui était le but. Le marquage en jaune est plus problématique, car il comporte une contrainte de stationnement importante et est souvent principalement réservé pour certaines catégories de véhicules ou pour des cas plus particuliers comme les livraisons. Les places ayant été marqué récemment, le Conseil communal souhaite faire le bilan après plusieurs mois avant de remettre l'ouvrage sur le métier si nécessaire à l'aune de l'expérience acquise. »*

12.2.3 Questions du groupe PS concernant la circulation au quartier du Moulinet à Môtiers

À Môtiers, après la dernière habitation du quartier du Moulinet, la circulation automobile est interdite en direction de la cascade. Or, il est courant de voir des conducteurs·rices s'en moquer et aller en forêt munis de leur véhicule, ce qui n'est agréable ni pour les personnes en balade en forêt ni pour les habitant·es du quartier. Est-ce le Conseil communal pourrait prendre des mesures pour lutter contre cette situation ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Comme nous le répétons souvent dans cet hémicycle mais également dans nos prises de position officielles, la question de stationnement et de la circulation (et surtout le manque de considération pour les règles) occupe énormément l'administration qui constate une augmentation importante de l'individualisme primaire. De nombreux usagers de l'espace public ne prennent plus leurs congénères en compte et se concentrent uniquement sur leur seul bien-être. L'adage « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » est de plus en plus galvaudé et le respect des règles élémentaires du vivre-ensemble en fait les frais. Ce qui se passe au Moulinet mais également dans d'autres zones forestières est symptomatique de notre société dans laquelle règne la loi du moindre effort. Chaque pas semble compter et il ne faudrait surtout pas en faire trop.*

Pour revenir au Moulinet, le Conseil communal va évaluer avec les services communaux qui doivent se rendre dans la forêt pour entretenir les lieux les options potentielles pour restreindre l'accès à la place de pique-nique en voiture. O tempora, o mores comme disaient les Romains. »

12.2.4 Question du groupe PS concernant la limitation de vitesse à la piscine des Combes

Depuis l'ouverture de la saison à la piscine des Combes, la limitation de vitesse en cas de forte affluence a disparu. Cependant, pour garantir la sécurité des utilisateur·rices de ce lieu de détente, il apparait utile de prévoir une solution permettant de mettre en place une limitation de vitesse lors des journées de forte

affluence à la piscine. La commune peut-elle trouver une solution à ce problème afin d'assurer la sécurité des usagers de la piscine ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Deux nouveaux panneaux électroniques répondant aux normes ont été commandés par mes services. Ils seront livrés dans plusieurs semaines malheureusement.*

Dans l'intervalle, il a été décidé de remettre les panneaux à volet dans les plus brefs délais pour permettre d'abaisser la vitesse durant les jours de forte affluence. L'installation doit bientôt avoir lieu. »

12.2.5 Question du groupe PS concernant l'étang de St-Sulpice

L'étang situé en dessous du pont des Îles de St-Sulpice contient des pneus, un bloc en acier et probablement bien d'autres débris hélas. Des campeur·euses s'y arrêtent pour se reposer de temps à autre, mais l'état des abords et de l'eau ne donne pas une bonne impression. Est-ce la commune qui est responsable de son entretien ? Si oui, serait-il possible d'entreprendre des actions pour redonner son charme à cet étang ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : *« Sujet d'actualité et ça fait plaisir d'y répondre puisque lors de notre dernier COPIL Areuse, il a été défini que le Canton, propriétaire de la parcelle, s'occupera de l'entretien paysagé du site et la commune, quant à elle, équipera le lieu de bancs et tables. Une taille des arbres est également prévue pour sécuriser les lieux et redonner son lustre à ce charmant petit coin de notre Vallon.*

Et ce petit coin de pays, je vous le recommande si vous ne le connaissez pas. Donc c'est vraiment un lieu charmant, l'étang de Saint Sulpice avec son petit pont qui en fait était l'ancien pont qui passait au-dessus de la source de la Meuse. Et donc je vous encourage à y aller cet été. Un petit coin rafraîchissant. »

13 NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.15 al. 3 du règlement général de commune, le Législatif va nommer, dans l'ordre : un·e président·e, un·e premier·ère vice-président·e, un·e second·e vice-président·e, un·e secrétaire, un secrétaire-suppléant·e et deux questeurs pour l'année 2025-2026.

Sur proposition des partis, sont élu·e·s tacitement, félicité·e·s et applaudi·e·s :

• Président	M. Adrien Pagnier (PLR)
• 1er vice-président	M. Jason Schweizer (UDC)
• Second vice-président	M. Burim Ahmetaj (PS)
• Secrétaire	Mme Véronique Franzin (PS)
• Secrétaire-suppléant	Mme Suzanne Gfeller (PLR)
• Questeurs	M. Tobias Tüller (PLR)
	M. Romain Fragnière (PS)

Le président sortant prend ensuite la parole en ces termes : *« Je me permets de prendre encore la parole pour clore mon année de présidence de notre Conseil. Certains d'entre vous m'ont fait remarquer que j'ai été très minutieux à appliquer notre règlement général et je vous soumets donc ce soir un nouveau projet d'arrêté. Je vous rassure, je ne vous demanderai pas de le voter.*

Projet d'arrêté non-urgent pour résumer les activités de la Présidence

Article premier

Le rôle de président est passionnant et permet de mieux comprendre comment fonctionne la mécanique de notre Commune, y compris la lecture intensive et répétée du règlement général...

Article 2

Il faut quelques séances pour se mettre dans le bain et je regrette que ce ne soit qu'après avoir pu siéger cinq fois que je dois déjà quitter ce poste. J'ai eu beaucoup de plaisir à gérer les débats et j'espère avoir été à la hauteur de la tâche que vous m'avez attribuée.

Article 3

Il est parfois (ou même souvent) difficile de ne pas pouvoir participer aux débats. Je me réjouis de mon retour dans l'hémicycle pour remédier à cela.

Article 4

Le rôle de président repose essentiellement sur toute l'équipe de la Chancellerie, ces travailleuses et travailleur de l'ombre qui font fonctionner nos Autorités. Il s'agit de Mme Alexandra Schmied Fatton, Mme Céline *Fauguel et M. Thierry Page. Je tiens à les remercier chaleureusement avec une petite attention fondante du Vallon.*

Article 5

Le président ne peut jouer son rôle que grâce à l'étroite collaboration avec notre chancelier, M. Christian Reber. Cher Christian, merci pour ton aide et ta bienveillance. Ton calme et ta capacité permanente à répondre à toutes mes questions m'ont impressionné. Je me permets aussi de te remettre une petite attention qui sous-entend que nous sommes tous les deux des sauvages.

Article 6

Il est bon de se rappeler que sans vous toutes et tous, membres du Conseil communal, membres du Bureau du Conseil général et membre du Conseil général lui-même, sans vous, il n'y aurait rien à présider. Lors de ma prise de fonction, j'ai dit qu'une valeur fondamentale pour moi était le respect des autres et que je comptais sur vous tous pour que vos débats en soient empreints. Une année après, et même si certains débats ont été intenses et émotionnels, je constate que nous avons pu nous respecter mutuellement et je vous en remercie.

Article dernier

Je félicite encore une foi, mon successeur, M. Adrien Pagnier et je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction même s'il n'a malheureusement pas pu se joindre à nous ce soir. »

M. MARGOT (PS) s'adresse au président ainsi : *« Voici venue l'heure pour toi de descendre de ton perchoir, après une année de présidence rondement menée et que je mettrais sous la houlette de la thématique sportive. En effet, si tu es un adepte inconditionnel du vélo, le Poulidor du Couvet-Neuchâtel, ou tu te rends tous les jours en bicycle, tu es également devenu en une année, un sportif de haut niveau du sport ardu qu'est la maîtrise de la nage entre les différents articles du règlement général de commune, mais aussi de l'arbitrage des combats d'escrimes qui se déroulent parfois au-dessous de toi, dans l'hémicycle. Et nous t'avons fait transpirer, à coup d'amendements, eux-mêmes sous-amendés, retirés, parfois rajoutés, avant la séance, pendant la séance. Tu as su manier l'apnée nécessaire à la lecture de lettres au plénum, mais également le tact requis pour cadrer nos débats et la patience utile lors de nos nombreuses suspensions de séance. Et quel plus beau cadeau sportif de départ que l'invocation d'une clause d'urgence venant chambouler au dernier moment tout l'ordre du jour ?!? Le sportif de l'alinéa que tu es a su gérer tout cela avec aisance, respect et compréhension, permettant le bon déroulement essentiel au travail parlementaire. »*

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE-SUPPLEANTE :

Jean-Marc Hirschy Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste *« pour une assemblée citoyenne »*, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste *« Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune »,* acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA *« Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles »,* acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe PLR *« Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée »*, acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR *« Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers »*, acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025

Recommandations en suspens :

- Recommandation du groupe POP *« Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine »*, acceptée lors de la séance du 19 mai 2025